



PROCÈS-VERBAL

Réunion du conseil d'administration tenue le 25 mars 2021,
par visioconférence

LES PARRAINS FONDATEURS

Hydro-Québec
Mouvement des caisses
Desjardins du Québec

Rio Tinto Alcan

LES PARRAINS

Association minière du Québec

Astral média

Bonduelle Amériques

Boraléx

Conseil de l'industrie
forestière du Québec

Dumas, Réjean

Eaux Naya inc. (Les)

Environnement et Changement
climatique Canada -

Service canadien de la faune

Fédération des caisses Desjardins
du Québec (Services de cartes Desjardins)

Fondation familiale Trottiér (La)

Groupe Zoom Média

Habitat faunique Canada

Initiative boréale canadienne

Kruger inc.

Marin, Charles-Eugène

Ministère de l'Énergie
et des Ressources naturelles

Ministère de l'Environnement
et de la Lutte contre les changements
climatiques

Ministère des Forêts, de la Faune
et des Parcs

Ministère des Transports du Québec

Ministère du Travail, de l'Emploi
et de la Solidarité sociale

Outfront média

Pouliot, Clotilde, Marie-Soleil,
Jean et Antoine

Produits forestiers Résolu

RBC Fondation

Rousseau Collections Timbres &
Monnaies à La Baie

Société Canadian Tire

Société canadienne
pour la conservation de la nature

Société des alcools du Québec

Société des établissements
de plein air du Québec

Syngenta Canada

Tembec

Ville de Québec

PRÉSENTS :

M. Denis Desbiens, président
M^{me} Marjolaine Castonguay
MM. Gilles Côté
Jean-Claude D'Amours
Claude Deraps
M^{mes} Joanne Desjardins
Émilie Girard-Gros-Louis
M. Lucien Gravel
M^{me} Nadia Martel
M. Christian Sénéchal

ABSENTS :

M^{me} Isabelle Boulianne
MM. Christian Bélanger
Pierre Lefebvre

INVITÉS :

M^{me} Mylène Bergeron, directrice des communications et de la
collecte de fonds
MM. Sébastien Rioux, directeur des programmes

SECRÉTAIRE DE LA RÉUNION :

M^{me} Isabelle Pelletier, directrice des affaires
administratives et secrétaire générale

L'assemblée est ouverte à 13 heures. M. Desbiens souhaite la bienvenue aux personnes présentes. Il profite de l'occasion pour souhaiter la bienvenue à M. Claude Deraps en tant que nouveau membre du conseil d'administration et mentionne que le mandat de M. Pierre Lefebvre se terminera sous peu, lorsqu'un remplaçant sera nommé par le Conseil des ministres.

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

M. Denis Desbiens mentionne qu'il désire ajouter un point 9 « Huis Clos » à la fin de la rencontre. La présentation du consultant au point 3.11 sera déplacée en dernier, tout juste avant le Huis Clos. L'ordre du jour est ensuite adopté avec ces modifications sur la proposition de [REDACTED] appuyé [REDACTED] [REDACTED]

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

2.1 Assemblée ordinaire du 26 novembre 2020

Une correction est demandée par [REDACTED] à la page 5 du procès-verbal. Il y aurait lieu de modifier l'année « 2020 » pour « 2021 » au dernier paragraphe dans la phrase « ...des projets qui débiteront avant le 31 mars 2020... ». Le procès-verbal de la réunion du 26 novembre 2020 est adopté sur la proposition de [REDACTED] appuyé par [REDACTED] [REDACTED]

2.2 Suivi des décisions et des dossiers

Le suivi des décisions et des dossiers qui ont fait l'objet de discussions depuis les dernières réunions du conseil d'administration du 26 novembre 2020 est détaillé à titre de renseignement par [REDACTED]

3. ADMINISTRATION

3.1 Procès-verbal de la réunion du Comité de gouvernance et d'éthique du 6 janvier 2021

[REDACTED] [REDACTED] présente sommairement aux membres, qui ont pris connaissance du procès-verbal, du sujet abordé lors de la rencontre du 6 janvier 2021 concernant le code d'éthique et des Lignes directrices en application du Code d'éthique.

3.2 Procès-verbal de la réunion du Comité de gouvernance et d'éthique du 28 janvier 2021

[REDACTED] [REDACTED] présente sommairement aux membres, qui ont pris connaissance du procès-verbal, du sujet abordé lors de la rencontre du 28 janvier 2021 concernant le code d'éthique et des Lignes directrices en application du Code d'éthique.

3.3 Procès-verbal de la réunion du Comité de gouvernance et d'éthique du 17 février 2021

[REDACTED] [REDACTED] présente sommairement aux membres, qui ont pris connaissance du procès-verbal, du sujet abordé lors de la rencontre du 17 février 2021 concernant le code d'éthique et des Lignes directrices en application du Code d'éthique.

3.4 Procès-verbal de la réunion du comité de vérification et de placement du 16 mars 2021

████████████████████ part sommairement aux membres, qui ont pris connaissance du procès-verbal, des sujets abordés lors de la rencontre du 16 mars 2021 concernant la présentation du plan d'audit par le Vérificateur général du Québec et la présentation des budgets 2021-2022 en vue de leur adoption.

3.5 Suivi budgétaire 2020-2021 et prévisions budgétaires 2021-2022

████████████████████
████████████████████
████████████████████
████████████████████
████████████████████

████████████████████
████████████████████
████████████████████

Il est proposé par ██████████ appuyé par ██████████ ██████████ que les prévisions budgétaires 2021-2022 du *Fonds général* et du *Fonds des immobilisations* soient acceptées telles que déposées [résolution 2021-01 ci-annexée].

3.6 Approbation des dépenses supplémentaires en 2020-2021

████████████████████ mentionne que le Comité exécutif s'est prononcé en faveur par courriel le 17 février dernier sur les subventions supplémentaires à autoriser en dépassement du budget 2020-2021, soit un montant de l'ordre de 491 000 \$.

Il est proposé par ██████████ appuyé par ██████████ ██████████ que les dépenses de subventions supplémentaires de l'ordre de 491 000 \$, nonobstant les subventions provenant de sources externes, soient acceptées tel que déposées [résolution 2021-02 ci-annexée].

3.7 Planification stratégique 2020-2023 / Suivi du plan d'action

████████████████████ mentionne que le plan d'action est présenté aux membres avec l'ajout des moyens pour atteindre les objectifs et des responsables identifiés à chacun de ceux-ci. Le bilan de la première année du plan sera présenté au prochain conseil d'administration du mois de juin.

3.8 Modification au Règlement de régie interne / Précisions et concordance

■■■■■ explique que le Règlement de régie interne a été revu ■■■■■
■■■■■
■■■■■
■■■■■ Ces modifications ont été présentées au préalable au Comité de gouvernance et d'éthique qui recommande son adoption.

■■■■■
■■■■■

Il est proposé par ■■■■■ appuyé par ■■■■■ que le règlement modifiant les articles 4, 8, 10, 19, 22 à 25, 27 à 44, 46 à 50, 50.1 à 50.7, 53.1 à 53.3, 55, 61 et 75 à 79 du Règlement de régie interne de la Fondation de la faune du Québec soit adopté tel que déposé [résolution 2021-03 ci-annexée].

3.9 Code d'éthique et Lignes directrices

■■■■■ remercie les membres du Comité de gouvernance et d'éthique pour les travaux effectués depuis janvier 2021. ■■■■■ explique le processus qui a été effectué pour l'élaboration d'un Code d'éthique et de Lignes directrices en application du Code d'éthique de la Fondation. Ainsi, le Code d'éthique a été rédigé en s'inspirant des meilleures pratiques actuelles et du cadre normatif en vigueur et il s'applique autant aux membres du personnel de la Fondation, qu'aux membres du conseil d'administration.

■■■■■
■■■■■
■■■■■
■■■■■
■■■■■
■■■■■

Il est proposé par ■■■■■ appuyé par ■■■■■ que le Code d'éthique et les Lignes directrices en application du Code d'éthique de la Fondation de la faune du Québec soient adoptés tel que déposés [résolution 2021-04 ci-annexée].

3.10 Désignation d'un 1^{er} vice-président et d'un membre du Comité de gouvernance et d'éthique

■■■■■ mentionne qu'un processus de désignation, recommandé par le Comité de gouvernance et d'éthique, a été complété et qu'à la suite des résultats de ce processus, un seul membre a manifesté de l'intérêt à occuper les deux postes.

Il est proposé par [REDACTED] appuyé par [REDACTED] que M. Lucien Gravel agisse comme 1^{er} vice-président ainsi que membre du Comité de gouvernance et d'éthique de la Fondation de la faune du Québec [résolution 2021-05 ci-annexée].

3.11 Mandat Vision de la Fondation / Présentation [REDACTED]

Le point 3.11 est finalement présenté après la présentation des points 8.1 à 8.3 à 14 h 35.

[REDACTED] explique, qu'à son arrivée en poste, il a tenu des rencontres en individuel avec les membres du personnel de la Fondation et les membres du conseil d'administration. Lors de ces rencontres, il a constaté que la vision de la Fondation n'était pas claire pour plusieurs d'entre eux et qu'un besoin de préciser cet aspect avait été identifié lors de la rencontre du 25 novembre 2020. [REDACTED]

4. PROGRAMMES ET PARTENARIATS FINANCIERS

[REDACTED] explique le contenu et les recommandations des points soumis à l'approbation ou à l'attention des membres du conseil d'administration aux points 4.1 et 4.2.

4.1 Projet VHR – Attention Fragîles

Le projet vise L'aménagement, l'entretien et la surveillance du réseau minimal de sentiers (RSM) de la Pointe-de-l'Est aux îles-de-la-Madeleine. Ce sentier, inauguré en 2019, répond aux besoins essentiels des utilisateurs et intègre des préoccupations pour la protection des milieux sensibles et des habitats fauniques. La valeur écologique du secteur de la Pointe-de-l'Est est considérée très élevée étant donné la présence de milieux fragiles et d'habitats de plusieurs espèces à statut précaire, dont le pluvier siffleur, le grèbe esclavon et la sterne de Dougall. Le projet d'Attention Fragîles permettra de restaurer trois secteurs du réseau minimal de sentiers de VTT problématiques situés dans des marais de la Pointe-de-l'Est.

Il est proposé par [REDACTED] appuyé par [REDACTED] que la Fondation de la faune du Québec accepte de contribuer au financement de ce projet pour un montant de 112 725 \$ d'ici le 31 mars 2023, conditionnellement à la confirmation de l'engagement des autres partenaires financiers [RÉSOLUTION 2021-06 CI-ANNEXÉE].

4.2 Entente de financement – Habitat faunique Canada

Le projet de protection et de restauration des milieux humides présenté à Habitat faunique Canada vise principalement à mettre en place de nouvelles activités de conservation dans le cadre du programme Faune-Forêt. Ce programme offre une aide financière aux initiatives de protection et de mise en valeur des habitats fauniques en milieu forestier privé. Plus spécifiquement, le projet permettra à des promoteurs locaux de mieux informer et de soutenir techniquement des propriétaires de boisés quant à l'aménagement et la conservation des ressources fauniques de leur propriété. Ce volet s'appliquera majoritairement à des milieux humides favorables à la nidification ou la présence de la sauvagine. De plus, le projet vise également à soutenir des initiatives d'aménagement et/ou de restauration des milieux humides d'importance pour la sauvagine.

Il est proposé par [REDACTED] appuyé par [REDACTED] que la Fondation de la faune du Québec accepte de conclure avec Habitat faunique Canada une entente relative à l'octroi d'une subvention pour des projets visant la conservation et la protection de milieux humides du Sud du Québec pour 2021-2022.

Que le président-directeur général de la Fondation de la faune du Québec soit autorisé, nonobstant les dispositions du Règlement de régie interne relatives aux contrats, à accepter les demandes d'aide financière soumises dans le cadre de cette entente, à verser aux promoteurs les sommes requises pour la réalisation de leurs projets et à accepter de recevoir toute aide financière supplémentaire d'Habitat faunique Canada dans le cadre de cette entente pour l'année financière 2021-2022 [RÉSOLUTION 2021-07 CI-ANNEXÉE].

[REDACTED] quitte la rencontre après la présentation des points 4.1 à 4.2 à 14h00.

[REDACTED] quitte la rencontre après la présentation des points 4.1, 4.2 et 8.3 à 14h00.

5. COLLECTE DE FONDS/COMMUNICATIONS

[REDACTED] présente les points 5.1 et 5.2.

5.1 Bilan de la campagne de sollicitation / Résultats provisoires de l'Encan 2021 et soirée-bénéfice du 13 mai 2021

BILAN DE CAMPAGNE DE SOLLICITATION DE L'AUTOMNE

[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]

[REDACTED]

Résultats de la campagne de financement

[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]
[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]
[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]
[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]
[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]
[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

ENCAN DE LA FONDATION DE LA FAUNE 2021

L'Encan Internet s'est tenu du 8 au 25 février 2021 pour une 15^e année consécutive. M. José Boily, animateur de l'émission *Québec à vol d'oiseau (QVO)*, était le président d'honneur de l'activité. Il y avait 267 lots d'une valeur de 201 251 \$ à l'Encan. La Fondation a amassé au total 210 622 \$.

Le commanditaire majeur de l'Encan était Princecraft qui a offert un bateau de pêche, un moteur Mercury et une remorque [REDACTED]

La Fondation a signé des ententes avec la Fédération des pourvoires du Québec et [REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]

[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]

[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]

[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]

[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]

[REDACTED]

	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]
[REDACTED] [REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]
[REDACTED] [REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]
[REDACTED] [REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]
[REDACTED] [REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]
[REDACTED] [REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]
[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]
[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]
[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]
[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]
[REDACTED]						
[REDACTED]						
[REDACTED]						
[REDACTED]						
[REDACTED]						
[REDACTED]						
[REDACTED]						

SOIRÉE-BÉNÉFICE 2021

La soirée-bénéfice qui devait avoir lieu à Montréal, au marché Bonsecours, le 13 mai 2021 a été annulée en raison de la pandémie à la COVID-19.

5.2 Entente Renard blanc inc.

La Fondation de la faune du Québec a été créée en 1984 par le gouvernement du Québec. Afin de bien souligner ses quarante années d'existence en 2024, elle désire avoir un plan de communication qu'elle pourra mettre en œuvre. Ce plan de communication sera totalement en lien avec la mission de la Fondation et dans la poursuite de l'atteinte des objectifs de sa planification stratégique 2020-2023 et, il devra s'intégrer dans ses différentes activités.

[REDACTED]

Afin de réaliser ce mandat (plan de communication et réalisation d'une vidéo), la Fondation a sollicité des soumissions auprès de quatre agences de communication. [REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

Il est proposé par [REDACTED] appuyé par [REDACTED] que le conseil d'administration autorise la signature par le président-directeur général de l'entente de services entre Renard blanc inc. et la Fondation de la faune du Québec pour le développement d'un plan de communication pour ses 40 ans et la réalisation d'une capsule vidéo présentant ses principaux artisans et partenaires [RÉSOLUTION 2021-08 CI-ANNEXÉE].

[REDACTED] quitte la rencontre après la présentation des points 5.1 à 5.2 à 14h15.

6. Informations de gestion

6.1 Projets acceptés par le président-directeur général

6.2 Projets refusés par le président-directeur général

7. Divers

7.1 Proposition de dates pour la tenue des séances du conseil d'administration et du comité exécutif pour l'exercice 2021-2022

La prochaine séance du conseil d'administration aura lieu au mois de juin 2020.

7.2 Proposition de dates pour la tenue des séances du comité de vérification et de placement pour l'exercice 2021-2022

La prochaine séance du conseil d'administration aura lieu au mois de juillet 2020.

8. Information

8.1 Rétrocession des terrains [REDACTED]

[REDACTED] explique aux membres du conseil d'administration qu'un dossier est en cours afin que [REDACTED] rétrocède la gestion et les titres de propriétés de deux terrains à la Fondation en raison de l'arrêt de ses activités. Aucune autre organisation n'est en mesure actuellement de reprendre les terrains.

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

8.3 Départ de Sébastien Rioux, directeur des programmes

M. Sébastien Rioux fait état de son parcours professionnel à la Fondation et explique aux membres du conseil d'administration, les raisons de son départ en juin prochain.

[REDACTED] quitte la rencontre après la présentation des points 8.1 à 8.3 et 3.11 à 15h05.

[REDACTED] et [REDACTED] quittent la rencontre après la présentation des points 8.1 à 8.3 et 3.11 à 15h05 afin de laisser place au huis clos du point 9.

9. Huis clos

La séance est levée à 15 heures 40.

La secrétaire générale,



Isabelle Pelletier

6 avril 2021

Date



PROCÈS-VERBAL

Réunion du conseil d'administration tenue le 31 mars 2021,
par visioconférence

LES PARRAINS FONDATEURS

Hydro-Québec

Mouvement des caisses

Desjardins du Québec

Rio Tinto Alcan

LES PARRAINS

Association minière du Québec

Astral média

Bonduelle Amériques

Boralex

Conseil de l'industrie
forestière du Québec

Dumas, Réjean

Eaux Naya inc. (Les)

Environnement et Changement
climatique Canada -

Service canadien de la faune

Fédération des caisses Desjardins
du Québec (Services de cartes Desjardins)

Fondation familiale Trottier (La)

Groupe Zoom Média

Habitat faunique Canada

Initiative boréale canadienne

Kruger inc.

Marin, Charles-Eugène

Ministère de l'Énergie
et des Ressources naturelles

Ministère de l'Environnement
et de la Lutte contre les changements
climatiques

Ministère des Forêts, de la Faune
et des Parcs

Ministère des Transports du Québec

Ministère du Travail, de l'Emploi
et de la Solidarité sociale

Outfront média

Pouliot, Clotilde, Marie-Soleil,
Jean et Antoine

Produits forestiers Résolu

RBC Fondation

Rousseau Collections Timbres &
Monnaies à La Baie

Société Canadian Tire

Société canadienne
pour la conservation de la nature

Société des alcools du Québec

Société des établissements
de plein air du Québec

Syngenta Canada

Tembec

Ville de Québec

PRESENTS :

MM. DENIS DESBIENS, PRESIDENT
CHRISTIAN BELANGER
GILLES COTE
JEAN-CLAUDE D'AMOURS

M^{MES} JOANNE DESJARDINS
ÉMILIE GIRARD-GROS-LOUIS

MM. LUCIEN GRAVEL
CHRISTIAN SENECHAL

ABSENTS :

M^{MES} ISABELLE BOULIANNE
MARJOLAINE CASTONGUAY

MM. CLAUDE DERAPS
PIERRE LEFEBVRE

M^{ME} NADIA MARTEL

INVITEE :

M^{ME} CHRISTINE BELANGER, GESTIONNAIRE PRINCIPALE, PROGRAMMES ET
DEVELOPPEMENT

SECRETAIRE DE LA REUNION :

M^{ME} ISABELLE PELLETIER, DIRECTRICE DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET
SECRETAIRE GENERALE

L'assemblée est ouverte à 12 heures 50. M. Desbiens souhaite la bienvenue aux personnes
présentes.

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est adopté sur la proposition de [REDACTED], appuyé par [REDACTED]

2. PROGRAMMES ET PARTENARIATS FINANCIERS

2.1 Acquisition de terrains par Corridor Appalachien [REDACTED]

[REDACTED]

Il est proposé par [REDACTED] appuyé par [REDACTED] que le conseil d'administration, conformément aux dispositions du règlement de régie interne, maintienne la décision prise le 4 février 2021 par le président-directeur général dans ce dossier [résolution 2021-09 ci-annexée].

La séance est levée à 13 heures.

La secrétaire générale,

[REDACTED]

Isabelle Pelletier

7 avril 2021

Date



PROCÈS-VERBAL

Réunion du conseil d'administration tenue le 17 juin 2021,
par visioconférence

LES PARRAINS FONDATEURS

Hydro-Québec

Mouvement des caisses

Desjardins du Québec

Rio Tinto Alcan

LES PARRAINS

Association minière du Québec

Astral média

Bonduelle Amériques

Boralex

Conseil de l'industrie

forestière du Québec

Dumas, Réjean

Eaux Naya inc. (Les)

Environnement et Changement

climatique Canada -

Service canadien de la faune

Fédération des caisses Desjardins

du Québec (Services de cartes Desjardins)

Fondation familiale Trottiér (La)

Groupe Zoom Média

Habitat faunique Canada

Initiative boréale canadienne

Kruger inc.

Marin, Charles-Eugène

Ministère de l'Énergie

et des Ressources naturelles

Ministère de l'Environnement

et de la Lutte contre les changements

climatiques

Ministère des Forêts, de la Faune

et des Parcs

Ministère des Transports du Québec

Ministère du Travail, de l'Emploi

et de la Solidarité sociale

Outfront média

Pouliot, Clotilde, Marie-Soleil,

Jean et Antoine

Produits forestiers Résolu

RBC Fondation

Rousseau Collections Timbres &

Monnaies à La Baie

Société Canadian Tire

Société canadienne

pour la conservation de la nature

Société des alcools du Québec

Société des établissements

de plein air du Québec

Syngenta Canada

Tembec

Ville de Québec

PRÉSENTS :

MM. Denis Desbiens, président

Christian Bélanger

M. Harold Castonguay

M^{me} Marjolaine Castonguay

M. Jean-Claude D'Amours

M^{mes} Joanne Desjardins

Émilie Girard-Gros-Louis

MM. Lucien Gravel

Christian Sénéchal

ABSENTS :

M^{me} Isabelle Boulianne

MM. Gilles Côté

Claude Deraps

M^{me} Nadia Martel

INVITÉS :

M^{mes} Annabelle Avery, directrice des programmes

Mylène Bergeron, directrice des communications et de la
collecte de fonds

SECRÉTAIRE DE LA RÉUNION :

M^{me} Isabelle Pelletier, directrice des affaires administratives et
secrétaire générale

L'assemblée est ouverte à 13 heures 10. M. Desbiens souhaite la bienvenue aux personnes présentes. Il profite de l'occasion pour souhaiter la bienvenue à M. Harold Castonguay en tant que nouveau membre du conseil d'administration en remplacement de M. Pierre Lefebvre. Les membres se présentent alors à tour de rôle. Denis Desbiens souligne également, le renouvellement des mandats, par le Conseil des ministres, de M. Christian Sénéchal et de M. Lucien Gravel pour une période de 4 ans.

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

██████████ mentionne qu'il désire ajouter un point 8 « Huis Clos » à la fin de la rencontre. Une correction doit également être apportée au titre du point 3.1 qui doit être modifié par « Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'administration du 31 mars 2021 ». L'ordre du jour est ensuite adopté avec ces modifications sur la proposition de ██████████ appuyé par ██████████ ██████████

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

2.1 Assemblée ordinaire du 25 mars 2021

Le procès-verbal de la réunion du 25 mars 2021 est adopté sur la proposition ██████████ appuyé par ██████████ ██████████

2.2 Suivi des décisions et des dossiers

Le suivi des décisions et des dossiers qui ont fait l'objet de discussions depuis les dernières réunions du conseil d'administration du 25 mars 2021 et de la séance extraordinaire du conseil d'administration du 31 mars 2021 est détaillé à titre de renseignement ██████████ ██████████

3. ADMINISTRATION

3.1 Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'administration du 31 mars 2021

██████████ présente sommairement aux membres, qui ont pris connaissance du procès-verbal, du sujet abordé lors de la rencontre du 31 mars 2021 concernant l'acquisition de terrains ██████████

Le procès-verbal de la réunion du 31 mars 2021 est adopté sur la proposition de ██████████ appuyé par ██████████

3.2 Planification stratégique 2020-2023 / Bilan de l'an 2020-2021

██████████ mentionne que globalement la réalisation du plan se déroule très bien et qu'il n'y a aucun souci à ce qu'on rencontre les objectifs d'ici le 31 mars 2023. Il invite les membres qui auraient des questions sur le document de planification stratégique à s'adresser à lui.

██████████
██████████
██████████
██████████

[REDACTED]

[REDACTED]

Il est proposé par [REDACTED] appuyé par [REDACTED] que la Fondation de la faune du Québec accepte de contribuer au financement de ce projet pour un montant de 63 800 \$ d'ici le 31 mars 2022. [RÉSOLUTION 2021-12 CI-ANNEXÉE].

4.2 Projet AQHA / MRC Montmagny / Réhabilitation des habitats aquatiques de la rivière du Moulin

Le projet vise à réhabiliter des habitats aquatiques de la rivière du Moulin à St-Paul-de-Montminy et améliorer des populations d'omble de fontaine dans la zone en permettant la libre circulation des poissons, l'amélioration du potentiel faunique et du potentiel de pêche grâce à la destruction d'un barrage obsolète qui est en train de s'effondrer.

Il s'agit de la phase 2 du projet, la réalisation des travaux pour la destruction de l'ouvrage, la remise en état des berges du cours d'eau par des aménagements bénéfiques aux habitats riverains aquatiques amenant la création d'aménagements fauniques pour l'omble de fontaine.

[REDACTED]

[REDACTED] accepte de contribuer au financement de ce projet pour un montant de 90 000 \$ d'ici le 31 mars 2022 [RÉSOLUTION 2021-13 CI-ANNEXÉE].

4.3 Projet Biodiversité en milieu agricole / OBV Yamaska / Corridor Vallée de la Yamaska

Le projet vise à reboiser des coulées riveraines de la Vallée de la Yamaska à Saint-Hyacinthe afin de rétablir une connectivité fonctionnelle entre les boisés en milieu agricole du territoire. Les acteurs de l'aménagement urbain et du territoire agricole seront au cœur de la démarche pour créer ces habitats fauniques.

[REDACTED]

[REDACTED]

Il est proposé par [REDACTED] appuyé par [REDACTED] que la Fondation de la faune du Québec accepte de contribuer au financement de ce projet pour un montant de 57 805 \$ d'ici le 31 mars 2022 [RÉSOLUTION 2021-14 CI-ANNEXÉE].

4.4 Projet Conservation Lac Saint-Pierre / Société canadienne pour la conservation de la nature / Protection des habitats fauniques de la plaine inondable du Lac Saint-Pierre

Le projet vise à protéger à perpétuité 34 hectares de milieux naturels sur une île (10.2 ha de culture/fourrage et 23.8 ha de boisé) situés dans la plaine inondable du lac Saint-Pierre.

L'acquisition par La société canadienne pour la conservation de la nature permettra de restaurer la terre en culture en friche naturelle pour les espèces de poisson d'intérêt au lac Saint-Pierre, dont la perchaude, et pour la nidification des oiseaux champêtres et de la sauvagine.

Il est proposé [REDACTED] appuyé [REDACTED] que la Fondation de la faune du Québec accepte de contribuer au financement de ce projet pour un montant de 197 370 \$ d'ici le 31 mars 2022 [résolution 2021-15 CI-ANNEXÉE].

4.5 Projet Conservation Lac Saint-Pierre / Canards Illimités Canada / Restauration de l'aménagement faunique de Rivière Marguerite

Le projet vise à restaurer 9,5 ha du marais de la rivière Marguerite afin de maintenir et d'optimiser la gestion pour la faune du lac Saint-Pierre. Les travaux consistent à remplacer la structure de contrôle du niveau d'eau du marais et d'optimiser, celle du fossé piscicole. Une section de la digue sera également consolidée.

Le projet a pour objectif principal de préserver l'intégrité écologique de ces milieux humides d'importance et reconnus au lac Saint-Pierre. Il consiste à restaurer le marais permanent afin de pouvoir y maintenir un niveau d'eau optimal pour la flore et la faune, caractéristique du littoral du lac Saint-Pierre.

Il est proposé par [REDACTED] appuyé par [REDACTED] que la Fondation de la faune

du Québec accepte de contribuer au financement de ce projet pour un montant de 193 500 \$ d’ici le 31 mars 2023 [résolution 2021-16 CI-ANNEXÉE].

4.6 Projet Hydro-Québec / Municipalité de Saint-Fulgence / Parc ornithologique de Saint-Fulgence

Le projet vise à protéger et mettre en valeur le refuge faunique des battures de Saint-Fulgence et sa zone importante de concentration d’oiseaux (ZICO) tout en sensibilisant la collectivité et les touristes à la conservation des écosystèmes naturels.

Les études réalisées, la caractérisation écologique, les inventaires et les consultations publiques ont permis de comprendre les problématiques du milieu. L’aménagement d’un parc naturel municipal accessible et sécuritaire qui limite l’impact de la présence humaine, qui met en valeur un milieu naturel à haut potentiel éducatif et qui développe des outils de transfert de connaissance vers des publics ciblés est souhaité.

[REDACTED]

[REDACTED]

Il est proposé par [REDACTED] appuyé par [REDACTED] que la Fondation de la faune du Québec accepte de contribuer au financement de ce projet pour un montant de 150 000 \$ d’ici le 31 mars 2023 [résolution 2021-17 CI-ANNEXÉE].

4.7 Entente Fonds dédié MTQ / Bas-Saint-Laurent et Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

En février 2021, la Direction générale du Bas-Saint-Laurent-Gaspésie-Île-de-la-Madeleine du ministère des Transports du Québec (MTQ) a fait parvenir deux nouvelles demandes à la Fondation de la faune du Québec afin de mettre en place un nouveau fonds dédié dans chacune des deux régions administratives. Cela, en plus du Fonds dédié du MTQ existant Fonds pour les habitats du poisson – Bas-Saint-Laurent/Gaspésie.

Ces deux nouvelles demandes d'ouverture de Fonds dédié s'inscrivent spécifiquement dans le cadre des travaux de construction de l'autoroute 85 (phase III) au Bas-Saint-Laurent et de la protection de la route 199 dans l'archipel des Îles-de-la-Madeleine pour lesquels le MTQ doit élaborer et mettre en œuvre un programme de compensation des pertes engendrées dans l'habitat du poisson. Aussi, d'autres travaux à venir pourraient également engendrer de nouvelles demandes d'ouverture de Fonds dédiés pour ces deux régions respectives.

Dans ce contexte [REDACTÉ] il a été convenu de mettre en place un Fonds dédié régional pour le MTQ. Ce Fonds régional permettrait de recevoir des contributions pour compenser les pertes d'habitats au Bas-Saint-Laurent et en Gaspésie/Îles-de-la-Madeleine et de les réserver exclusivement pour soutenir les projets de restauration d'habitats fauniques.

Le fonds dédié Restauration d'habitats fauniques – Bas-Saint-Laurent et Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine servira à financer la conception, la réalisation et le suivi d'aménagements fauniques. Les objectifs de ce fonds dédié sont conformes avec le mandat de la Fondation et contribueront à l'atteinte de ses objectifs en matière de mise en valeur de la faune et de ses habitats, comme spécifiés dans sa planification stratégique 2020-2023.

Il s'agira d'un fonds dédié géré par la Fondation. À cet effet, une entente sera signée entre la Fondation et le MTQ. La Fondation sera donc responsable de l'administration du Fonds et de l'évaluation des propositions soumises. Des frais à hauteur de 8 % seront prélevés, à même les sommes reçues, par la Fondation pour assurer la gestion du fonds et des projets.

Il est proposé par [REDACTÉ] appuyé par [REDACTÉ] que la Fondation de la faune du Québec accepte de conclure avec le ministère des Transports du Québec une entente de partenariat visant la création du fonds dédié « Fonds pour la restauration d'habitats fauniques – Bas-Saint-Laurent et Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine » et que le président-directeur général soit autorisé, nonobstant les dispositions du Règlement de régie interne relatives aux contrats, à recevoir toute contribution dans le cadre de ce fonds [résolution 2021-18 CI-ANNEXÉE].

4.8 Entente de partenariat / Canadian Tire

Depuis 1997, la Société Canadian Tire Ltée est le partenaire financier principal du programme *Pêche en herbe*.

le 31 décembre 2020. Un addendum a été intervenu entre la Fondation de la faune du Québec et la Société Canadian Tire Ltée pour l'année 2021, et ce, en raison du contexte particulier induit par la COVID-19.

[REDACTED]

[REDACTED] Cette entente totalisant 120 000 \$, prévoit des montants de 40 000 \$ par année pendant 3 ans, couvrant les exercices financiers 2021-2022, 2022-2023 et 2023-2024.

L'entente de partenariat de la Société Canadian Tire Ltée permettra de soutenir les organismes promoteurs offrant des activités d'initiation à la pêche auprès des jeunes de 6 à 17 ans, de faire la promotion du Programme *Pêche en herbe* auprès d'un large public et de faire évoluer le programme en vertu des nouvelles orientations, et ce, aux bénéfices des jeunes initiés et des organismes promoteurs.

Il est proposé par [REDACTED] appuyé par [REDACTED] que la Fondation de la faune du Québec accepte de conclure une entente de partenariat de 120 000 \$ avec la Société Canadian Tire Ltée pour la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2024 et que le président-directeur général de la Fondation de la faune du Québec soit autorisé, conformément aux dispositions du Règlement de régie interne relatives aux ententes, à signer l'entente de partenariat avec la Société Canadian Tire Ltée [RÉSOLUTION 2021-19 CI-ANNEXÉE].

4.9 [REDACTED]

[REDACTED] quitte la rencontre après la présentation des points 4.1 à 4.9 à 14h30.

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED] quitte la rencontre après la présentation du point 5.1 à 13h45.

6. Informations de gestion

6.1 Projets acceptés par le président-directeur général

6.2 Projets refusés par le président-directeur général

7. Divers

7.1 Prochaine rencontre du comité exécutif : 20 juillet 2021

7.2 Prochaine rencontre du conseil d'administration : 25 novembre 2021

8. Huis clos

La séance est levée à 14 heures 35.

La secrétaire générale,

[REDACTED]

Isabelle Pelletier

2 juillet 2021

Date



PROCÈS-VERBAL

Réunion du conseil d'administration tenue le 25 novembre 2021,
par visioconférence Teams

LES PARRAINS FONDATEURS

Hydro-Québec

Mouvement des caisses

Desjardins du Québec

Rio Tinto Alcan

LES PARRAINS

Association minière du Québec

Astral média

Bonduelle Amériques

Boralex

Conseil de l'industrie

forestière du Québec

Dumas, Réjean

Eaux Naya inc. (Les)

Environnement et Changement

climatique Canada -

Service canadien de la faune

Fédération des caisses Desjardins

du Québec (Services de cartes Desjardins)

Fondation familiale Trotter (La)

Groupe Zoom Média

Habitat faunique Canada

Initiative boréale canadienne

Kruger inc.

Marin, Charles-Eugène

Ministère de l'Énergie

et des Ressources naturelles

Ministère de l'Environnement

et de la Lutte contre les changements

climatiques

Ministère des Forêts, de la Faune

et des Parcs

Ministère des Transports du Québec

Ministère du Travail, de l'Emploi

et de la Solidarité sociale

Outfront média

Pouliot, Clotilde, Marie-Soleil,

Jean et Antoine

Produits forestiers Résolu

RBC Fondation

Rousseau Collections Timbres &

Monnaies à La Baie

Société Canadian Tire

Société canadienne

pour la conservation de la nature

Société des alcools du Québec

Société des établissements

de plein air du Québec

Syngenta Canada

Tembec

Ville de Québec

PRÉSENTS :

MM. Denis Desbiens, président

Christian Bélanger

M^{me} M^{me} Isabelle Boulianne

M. Harold Castonguay

MM. Jean-Claude D'Amours

Claude Deraps

M^{mes} Joanne Desjardins

Émilie Girard-Gros-Louis

M. Lucien Gravel

M^{me} Nadia Martel

M. Christian Sénéchal

ABSENTS :

M^{me} Marjolaine Castonguay

M. Gilles Côté

INVITÉS :

M^{mes} Annabelle Avery, directrice des programmes

Mylène Bergeron, directrice des communications et de la
collecte de fonds

M. Raphaël Dubé, gestionnaire de programmes

SECRÉTAIRE DE LA RÉUNION :

M^{me} Isabelle Pelletier, directrice des affaires administratives et
secrétaire générale

L'assemblée est ouverte à 13 heures 00. [REDACTED] souhaite la bienvenue aux personnes
présentes.

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

[REDACTED] mentionne qu'il désire ajouter deux « Huis Clos » au points 8 à la fin de la
rencontre. Un avec le président-directeur général M. Jean-Claude D'Amours et l'un sans ce dernier.
L'ordre du jour est ensuite adopté avec ces modifications sur la proposition de [REDACTED]

[REDACTED] appuyé par [REDACTED]

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

2.1 Assemblée ordinaire du 17 juin 2021

Le procès-verbal de la réunion du 17 juin 2021 est adopté sur la proposition de [REDACTED] appuyé par [REDACTED]

2.2 Suivi des décisions et des dossiers

Le suivi des décisions et des dossiers qui ont fait l'objet de discussions depuis les dernières réunions du conseil d'administration du 17 juin 2021 ainsi que du comité exécutif du 20 juillet 2021 est détaillé à titre de renseignement par [REDACTED]

3. ADMINISTRATION

3.1 Procès-verbal de la réunion du comité de vérification et de placement du 13 juillet 2021

[REDACTED] présente sommairement les échanges qui ont eu lieu lors de la rencontre avec les membres du Vérificateur général du Québec et fait un résumé de la discussion qu'il y a eu lieu concernant les placements garantis liés aux marchés.

3.2 Procès-verbal du comité exécutif du 20 juillet 2021

[REDACTED] présente sommairement aux membres, qui ont pris connaissance du procès-verbal, les sujets abordés lors de la rencontre du 20 juillet 2021.

[REDACTED] se joint à la rencontre à 13h23.

3.3 Procès-verbal de la réunion du Comité de gouvernance et d'éthique du 20 octobre 2021

[REDACTED] présente sommairement aux membres, qui ont pris connaissance du procès-verbal, les sujets abordés lors de la rencontre du 20 octobre 2021.

3.4 Procès-verbal de la réunion du comité de vérification et de placement du 9 novembre 2021

[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]

■■■■■ présente sommairement les faits saillants des résultats financiers au 30 septembre 2021 et ■■■■■ présente le document *Liste des placements* qui a été modifié afin de présenter l'information de façon à ce qu'on voit plus clairement les placements dont les intérêts sont conservés par la Fondation et ceux dont les intérêts sont retournés dans les programmes.

■■■■■ se joint à la rencontre à 13h27.

3.5 Processus d'évaluation du PDG

■■■■■ explique que le processus d'évaluation du président-directeur général de la Fondation a été discuté au Comité de gouvernance et d'éthique du 20 octobre 2021 et que le rôle du conseil d'administration est aussi de superviser et de guider la personne occupant la présidence-direction générale. ■■■■■

■■■■■
■■■■■
■■■■■
■■■■■
■■■■■
■■■■■
■■■■■
■■■■■

3.6 Comité des ressources humaines

■■■■■ mentionne que suite à l'adoption de la Loi no 4 la Loi renforçant la gouvernance des sociétés d'État et modifiant d'autres dispositions législatives, le comité de vérification et de placement devra changer de nom pour le comité d'audit et que la Fondation sera dans l'obligation de créer un comité des ressources humaines. ■■■■■ a fait la recommandation de jumeler le comité de gouvernance et d'éthique avec celui des ressources humaines étant donné la taille de l'organisation et propose d'ajouter un membre à ce comité.

Il est proposé par ■■■■■ appuyé par ■■■■■ que soit constitué, au sein du conseil d'administration, un comité des ressources humaines lors de l'adoption du projet de loi 4 « Loi renforçant la gouvernance des sociétés d'État et modifiant d'autres dispositions législatives », que les fonctions du comité ressources humaines soient ajoutées à celles du comité de gouvernance et d'éthique, que le conseil d'administration nomme, parmi ses membres, un membre additionnel indépendant pour siéger sur le nouveau comité et que ce nouveau comité soit désigné comme le comité de gouvernance, d'éthique et des ressources humaines [résolutions 2021-24 ci-annexée].

3.7 Modifications au Règlement de régie interne

■■■■■ explique les changements proposés au Règlement de régie interne. ■■■■■
■■■■■
■■■■■
■■■■■

Il est proposé par ■■■■■ appuyé par ■■■■■ que le règlement modifiant les articles 21 et 39 du Règlement de régie interne de la Fondation de la faune du Québec soit adopté tel que déposé [résolution 2021-25 ci-annexée].

3.8 Plan de gestion des risques en matière de corruption et de collusion

■■■■■ mentionne que la Fondation est tenue de préparer un plan de gestion des risques en matière de corruption et de collusion à la demande du Secrétariat du Conseil du trésor pour le 31 décembre 2021 et qu'un rapport de surveillance annuel devra être transmis par la suite afin de faire une mise à jour en continue.

■■■■■
■■■■■ ■■■■■ ■■■■■
■■■■■
■■■■■
■■■■■

■■■■■
■■■■■

■■■■■ ■■■■■ ■■■■■ explique le contenu du point soumis à l'attention des membres du conseil d'administration au point 3.9.

3.9 Plan d'action en développement durable 2021-2022

■■■■■ explique que le 31 mars 2021, le gouvernement du Québec a adopté le décret 512-2021 concernant le report de l'exercice de révision générale de la Stratégie gouvernementale de développement durable jusqu'au 31 mars 2022. Ce décret a été publié dans la Gazette officielle du 21 avril 2021.

Conformément à ce décret, les ministères et organismes assujettis à la Loi sur le développement durable doivent mettre à jour leur plan d'action de développement durable 2015-2020 pour la période 2021-2022. Tel que demandé par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, la Fondation a remis un plan d'action de développement durable succinct couvrant la période 2021-2022 le 29 avril 2021.

Le plan d'action de développement durable 2021-2022 de la Fondation, présenté dans le fichier

Excel contient huit actions au total. Sept de ces actions sont des actions pour lesquelles les objectifs de réalisation n'avaient pas été atteints dans le précédent plan d'action. La Fondation les a reconduits. Une action concernant la réduction des impressions a été ajoutée.

Initialement, il n'avait pas été demandé que ces plans d'action de développement durable soient adoptés par le conseil d'administration des organismes. Or, le 26 août 2021, la Fondation apprenait que son plan d'action de développement durable 2021-2022 devait être adopté par son conseil d'administration et diffusé sur son site Internet.

Il est proposé par [REDACTÉ] appuyé par [REDACTÉ] que le Plan d'action en développement durable 2021-2022 de la Fondation de la faune du Québec soit adopté tel que présenté [résolution 2021-26 ci-annexée].

[REDACTÉ] quitte la rencontre après la présentation du point 3.9 à 13h52.

4. PROGRAMMES ET PARTENARIATS FINANCIERS

[REDACTÉ] explique le contenu et les recommandations des points soumis à l'approbation ou à l'attention des membres du conseil d'administration aux points 4.1 à 4.6.

4.1 Projet Faune-Forêt / Groupements Forestiers Québec / Technologie au profit de la faune

Le projet vise à développer des outils technologiques qui permettront d'intégrer un volet faunique au plan d'aménagement forestier bonifié. Ces outils faciliteront l'intégration des informations fauniques et permettront de mieux informer les propriétaires sur les potentiels de leur propriété. Le virage numérique et informatique est un incontournable. [REDACTÉ]

[REDACTÉ]

Il est proposé par [REDACTÉ] appuyé par [REDACTÉ] que la Fondation de la faune du Québec accepte de contribuer au financement de ce projet pour un montant de 60 000 \$ d'ici le 31 mars 2024. [RÉSOLUTION 2021-27 CI-ANNEXÉE].

4.2 Entente avec le ministère de l'Environnement et de la lutte aux changements climatiques / Fonds des municipalités pour la biodiversité

En avril 2017, la Fondation de la faune du Québec et la Société pour la nature et les parcs - Québec lançait le Fonds des Municipalités pour la Biodiversité. Concrètement, ce fonds vise à inciter les municipalités/villes à investir dans un fonds qui leur est dédié et qui pourra être utilisé dans le cadre de projets locaux et régionaux en lien avec la protection et la mise en valeur de la biodiversité. L'idée est de solliciter les municipalités/villes pour qu'elles contribuent volontairement à hauteur de 1 \$ par ménage présent sur leur territoire pendant une période de quelques années (3 à 5 ans idéalement).

Les projets qui découlent de ces fonds dédiés doivent être conformes avec le mandat de la Fondation et contribuent à l'atteinte de ses objectifs en matière d'habitats fauniques et de connectivité des milieux naturels. Par conséquent, l'ensemble des projets soumis par les municipalités/villes doivent se qualifier dans l'un ou l'autre des programmes d'aide financière de la Fondation. Parmi les types de projets admissibles soutenus, notons la création d'aires protégées, l'aménagement de milieux naturels, la planification d'interventions à l'échelle du territoire, les démarches de conservation volontaire et la protection de corridors de déplacement pour la faune.

Afin d'encourager l'adhésion de nouvelles municipalités/villes, une résolution a été adoptée en novembre 2016 en vertu de laquelle une injection maximale annuelle de fonds équivalente à cent mille dollars (100 000 \$), pour une période de 5 ans (2017-2022), servirait à apparier les sommes déposées au fonds dédié par les municipalités/villes à raison de 0,25 \$ pour chaque dollar investi.

Depuis la mise en place du Fonds des municipalités pour la biodiversité, les démarches se sont poursuivies afin d'en faire la promotion auprès des partenaires gouvernementaux provinciaux ou fédéraux qui seraient appelés à bonifier les sommes déposées par les municipalités/villes selon un principe similaire à celui adopté par la Fondation.

[REDACTED]

Actuellement, en vertu de ce partenariat qui inclut la contribution de la Fondation et du ministère de l'Environnement et de la lutte aux changements climatiques, ce sont un total de 49 municipalités/villes ou MRC qui ont adhéré au Fonds.

[REDACTED]

Il est proposé par [REDACTÉ] appuyé par [REDACTÉ] que la Fondation de la faune du Québec injecte, pour l'exercice financier 2022-2023, un montant maximal de 100 000 \$ pour appairer les sommes déposées par les municipalités/villes. Ce montant permettra de continuer à bonifier de 104 % les fonds amassés par les municipalités et que le président-directeur général soit autorisé, nonobstant les dispositions du Règlement de régie interne relatives aux contrats, à recevoir toute contribution dans le cadre de ces fonds dédiés et à affecter ces dernières à des projets approuvés par la Fondation conformément aux dispositions de l'entente. [RÉSOLUTION 2021-28 CI-ANNEXÉE].

4.3 Entente avec la Société canadienne pour la conservation de la nature / Partenariat pour les milieux naturels

À la suite de l'attribution d'un montant de 40,9 M\$ de dollars par le gouvernement du Québec lors du budget 2019-2020, le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques a développé le projet « Partenariat pour les milieux naturels » qui vise l'acquisition de connaissances et l'établissement de partenariats financiers pour contribuer au développement du réseau d'aires protégées sur terres privées au Québec d'ici le 31 mars 2022.

En mars 2020, le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques a signé une entente avec la Société canadienne pour la conservation de la nature de 13,125 M\$ pour livrer le projet « Partenariat pour les milieux naturels ». Avec ce financement, la Société canadienne pour la conservation de la nature souhaite établir des partenariats pour permettre aux organismes de conservation du Québec de réaliser des projets de conservation et bénéficier des fonds gouvernementaux, tout en assurant l'appariement financier requis. La Fondation est un joueur clé dans l'atteinte de cet objectif.

En janvier 2021, la Fondation et la Société canadienne pour la conservation de la nature convenaient ainsi d'une entente de financement d'un montant de 626 000 \$ pour soutenir les organismes de conservation dans le cadre du projet « Partenariat pour les milieux naturels » jusqu'au 31 mars 2022.

Le financement sert actuellement à l'acquisition directe de propriétés privées ayant une valeur écologique (par des achats ou grâce à des dons) ainsi qu'à l'établissement de servitudes réelles ou perpétuelles de conservation sur des propriétés privées. L'ensemble de ces acquisitions doivent obligatoirement être inscrites au Registre des aires protégées au Québec, tel que prévu à l'article 5 de la *Loi sur la conservation du patrimoine naturel (R.L.R.Q., chapitre C-61.01)*, contribuant ainsi à l'atteinte de l'objectif du gouvernement du Québec visant le développement d'un réseau d'aires protégées représentatif de l'ensemble des régions du Québec qui devrait couvrir 17 % du territoire québécois à courte échéance. Le financement vise également à soutenir des projets d'acquisition de connaissance afin de mieux connaître et planifier les actions de conservation à l'échelle du territoire.

Actuellement, les fonds reçus de la Société canadienne pour la conservation de la nature bonifient les programmes d'aide financière existants de la Fondation que sont *Protéger les habitats fauniques*, *AGIR pour la faune* et *Faune en danger*.

Dans le cadre du budget 2020-2021, le gouvernement du Québec a annoncé une nouvelle mesure budgétaire visant à augmenter davantage la superficie des aires protégées et les mettre en valeur. Cette aide supplémentaire totalise 50 M\$ sur trois ans (2020-2021 à 2022-2023). La Société canadienne pour la conservation de la nature, bénéficiant d'une bonne partie de cette somme, a proposé à la Fondation de bonifier les montants déjà octroyés et par le fait même, de prolonger l'entente actuelle en cours.

[REDACTED]

[REDACTED]

Il est proposé par [REDACTED] appuyé par [REDACTED] que la Fondation de la faune du Québec accepte la contribution financière additionnelle de la Société canadienne pour la conservation de la nature jusqu'à concurrence de 1 814 000 \$ et que le président-directeur général de la Fondation soit autorisé à signer la convention d'aide financière proposée par la Société canadienne pour la conservation de la nature et que, nonobstant le Règlement de régie interne, le président-directeur général de la Fondation soit autorisé à accepter les demandes d'aide financière soumises à la Fondation dans le cadre de projets déposés qui seraient soutenus par le financement de la Société canadienne pour la conservation de la nature et à verser aux promoteurs les sommes requises pour la réalisation de leurs projets [RÉSOLUTION 2021-29 CI-ANNEXÉE].

4.4 Entente avec le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques / Prolongation du Programme pour la conservation du Lac Saint-Pierre

Le lac Saint-Pierre représente un écosystème unique abritant une grande biodiversité. Ce lac représente une richesse d'un point de vue biologique, mais aussi économique pour le Québec. Cependant, la santé de l'écosystème du lac Saint-Pierre est préoccupante. La mauvaise qualité de l'eau de plusieurs tributaires du lac et la perte d'habitats de qualité dans sa plaine inondable ont des répercussions sur la vie aquatique ainsi que sur les possibilités de développement et de mise en valeur du plan d'eau. Dans la zone littorale, plus d'une soixantaine d'espèces sont menacées, vulnérables ou susceptibles de l'être.

À partir de ce constat, le gouvernement du Québec a dégagé, dans son budget 2017, une aide financière de 14 millions de dollars sur cinq ans afin de soutenir la restauration de milieux

prioritaires au lac Saint-Pierre. Puis, en mars 2018, la Fondation de la faune du Québec et le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques ont signé une entente de financement totalisant 9 545 000 \$ pour la mise en place et la gestion du Programme pour la conservation du lac Saint-Pierre, et ce, pour cinq années financières (2017-2022). Depuis ce jour, le Programme permet de financer des projets d'aménagement, de restauration et de conservation des habitats du littoral du lac Saint-Pierre en plus d'y encourager l'adoption de pratiques agro-fauniques.

À cet effet, le Conseil d'administration de la Fondation a [REDACTED] résolu le 15 février 2018 que la Fondation accepte la contribution financière du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques pour mettre en œuvre le Programme pour la Conservation du Lac Saint-Pierre (2017-2022), auquel pouvait s'ajouter des contributions additionnelles reçues à cette fin.

[REDACTED]

[REDACTED]

Il est proposé par [REDACTED] appuyé par [REDACTED] que la Fondation de la faune du Québec accepte de prolonger le Programme pour la conservation du lac Saint-Pierre au-delà de la date de fin qui avait été fixée au 31 mars 2022, que le Président-directeur général de la Fondation de la faune du Québec soit autorisé à signer un avenant à l'entente de financement avec le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques pour prolonger d'une période minimale de deux ans le financement du Programme pour la conservation du lac Saint-Pierre, que le Président-directeur général de la Fondation soit autorisé à accepter toute contribution additionnelle destinée au financement du Programme pour la conservation du lac Saint-Pierre et à signer les ententes en la matière, nonobstant les dispositions du Règlement de régie interne relatives aux contrats de financement et que le président-directeur général de la Fondation de la Faune du Québec soit autorisé, conformément aux modalités du Programme et aux sommes reçues du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, et nonobstant les dispositions du Règlement de régie interne relatives aux contrats d'aide financière, à accepter les demandes d'aide financière soumises dans le cadre du Programme pour la conservation du lac Saint-Pierre [résolution 2021-30 CI-ANNEXÉE].

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

4.6 Administration du Fonds de pêche

Le Fonds de pêche a été créé en 1994, historiquement nommé Pêche en ville. Il est constitué à partir des sommes perçues de la vente des permis de pêche du Québec en fonction d'une contribution fixe de 0,65 \$ par permis de pêche sportive tel que déterminé par le décret 195-94 de 1994 et inscrit dans le Règlement sur la tarification reliée à l'exploitation de la faune. Actuellement, ce fonds, d'environ 460 000 \$ annuellement, alimente le programme *Pêche en herbe* pour 160 000 \$, et le *Programme de soutien financier pour l'ensemencement des lacs et des cours d'eau* pour la relève à la pêche géré en collaboration avec le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs pour le reste des sommes.

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

Tel que cela fut le cas par le passé, la Fondation continuera de répartir les sommes du *Fonds de pêche* pour supporter les activités suivantes :

1. Gestion et réalisation d'activités pour la relève à la pêche à travers les programmes sous-jacents ;

2. Frais de gestion équivalent à environ 8% des sommes annuelles du *Fonds de pêche* liés à son administration.

Il est proposé par [REDACTED] appuyé par [REDACTED] que la Fondation de la faune du Québec dans le cadre de sa gestion du Fonds de pêche, conserve un montant pour les frais de gestion annuelle équivalent à un pourcentage d'environ 8 % du Fonds de pêche pour son administration, et ce, en conformité avec les bonnes pratiques de gestion actuellement en vigueur et que la Fondation de la faune du Québec affecte annuellement les sommes au Fonds de pêche en octroyant un montant de 160 000 \$ au programme principal Pêche en herbe, ainsi que le résiduel des sommes au Programme de soutien financier pour l'Ensemencement des lacs et des cours d'eau pour la relève [résolution 2021-32 CI-ANNEXÉE].

[REDACTED] explique le contenu du point soumis à l'attention des membres du conseil d'administration au point 4.7.

4.7 Pêche en herbe 2022-2024

En août 2020, la Fondation de la faune du Québec a entamé une démarche de révision du programme *Pêche en herbe* dans l'optique d'en optimiser la gestion et la livraison en plus de renouveler l'offre en matière d'éducation et de sensibilisation et ce, tout en maximisant les retombées positives du programme pour les partenaires, les organismes promoteurs ainsi que pour les jeunes initiés et leur famille.

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

■ [REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]

[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]

La nouvelle mouture proposée repose entre autres sur une entente de partenariat avec Canadian Tire, principal partenaire au programme depuis son instauration en 1997. Ce partenariat permet de bonifier l'aide du programme en offrant des rabais pour les organismes promoteurs à l'achat d'ensembles de cannes à pêche et d'accessoires valide pour la durée de l'entente d'aide avec le programme; des rabais pour les jeunes initiés pour l'achat d'un ensemble de cannes à pêche et d'accessoires de pêche valide pendant douze (12) mois suivant la date d'émission du certificat Pêche en herbe. Ce rabais sera octroyé aux jeunes ayant participé à une activité d'initiation à la pêche coordonnée par les organismes dont l'activité aura été soutenue par le programme Pêche en herbe.

Ces ajustements au programme *Pêche en herbe* permettront de mettre en œuvre les ententes de partenariat intervenues notamment avec Canadian Tire et Princecraft Canada, en plus de favoriser l'atteinte des cibles inscrites à la planification stratégique de la Fondation pour les objectifs sur la relève et la clientèle nature. La cible pour l'année 2022-2023 est d'initier 20 000 jeunes dans le cadre d'activités d'initiation coordonnées par les organismes promoteurs et de former 20 000 jeunes grâce à la formation en ligne sur la pêche sportive.

■ [REDACTED]
[REDACTED] quittent la rencontre après la présentation des points 4.1 à 4.7 à 14h15.

5. COLLECTE DE FONDS

■ [REDACTED] présente le point 5.1.

5.1 Activités de financement 2021-2022

ACTIVITÉS DE FINANCEMENT 2021-2022

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]
[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]
[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]
[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]
[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]
[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]

[REDACTED]

- [REDACTED]
- [REDACTED]
- [REDACTED]
- [REDACTED]
- [REDACTED]
- [REDACTED]
- [REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

ENCAN DE LA FONDATION DE LA FAUNE 2022

L'Encan Internet se tiendra du 7 au 24 février 2022, pour une 16^e année consécutive. Cette année encore, c'est M. José Boily, animateur de l'émission Québec à vol d'oiseau (QVO), qui sera le président d'honneur de l'activité. [REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

SOIREE RECONNAISSANCE HISTOIRES DE PECHE

Le 2 septembre dernier, la Fondation tenait une soirée reconnaissance Histoires de pêche au musée de la Civilisation de Québec. Organisée en collaboration avec la Société des établissements de plein air du Québec, l'activité a permis de réunir, dans le respect des consignes sanitaires en vigueur, 107 participants dont ses partenaires et ses collaborateurs. Pour l'occasion, les participants ont pu admirer l'exposition *Histoires de pêche* qui se terminait le 6 septembre 2021.

[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]

SOIREE-BENEFICE 2022

Aucune soirée-bénéfice n'est prévue pour 2022.

7. Divers

7.1 Prochaine rencontre du conseil d'administration : 17 mars 2022

7.2 Renouvellement des mandats de certains administrateurs

8. Huis clos

La séance est levée à 14 heures 48.

La secrétaire générale,



Isabelle Pelletier

16 décembre 2021

Date



PROCÈS-VERBAL

Réunion du conseil d'administration tenue le 27 janvier 2022,
par visioconférence Teams

LES PARRAINS FONDATEURS

Hydro-Québec
Mouvement des caisses
Desjardins du Québec
Rio Tinto Alcan

LES PARRAINS

Association minière du Québec
Astral média
Bonduelle Amériques
Boralex
Conseil de l'industrie
forestière du Québec
Dumas, Réjean
Eaux Naya inc. (Les)
Environnement et Changement
climatique Canada -
Service canadien de la faune
Fédération des caisses Desjardins
du Québec (Services de cartes Desjardins)
Fondation familiale Trottier (La)
Groupe Zoom Média
Habitat faunique Canada
Initiative boréale canadienne
Kruger inc.
Marin, Charles-Eugène
Ministère de l'Énergie
et des Ressources naturelles
Ministère de l'Environnement
et de la Lutte contre les changements
climatiques
Ministère des Forêts, de la Faune
et des Parcs
Ministère des Transports du Québec
Ministère du Travail, de l'Emploi
et de la Solidarité sociale
Outfront média
Pouliot, Clotilde, Marie-Soleil,
Jean et Antoine
Produits forestiers Résolu
RBC Fondation
Rousseau Collections Timbres &
Monnaies à La Baie
Société Canadian Tire
Société canadienne
pour la conservation de la nature
Société des alcools du Québec
Société des établissements
de plein air du Québec
Syngenta Canada
Tembec
Ville de Québec

PRÉSENTS :

MM. Christian Bélanger, président
Harold Castonguay
M^{me} Marjolaine Castonguay
MM. Jean-Claude D'Amours
Claude Deraps
M^{mes} Joanne Desjardins
Émilie Girard-Gros-Louis
M. Lucien Gravel
M. Christian Sénéchal

ABSENTS :

MM. Samuel Bilodeau
Ghassan Brax
Jérôme Dupras
M^{me} Anny Malo

INVITÉS :

M^{mes} Annabelle Avery, directrice des programmes
Mylène Bergeron, directrice des communications et de la
collecte de fonds
Nancy Cloutier, coordonnatrice des opérations financières

SECRÉTAIRE DE LA RÉUNION :

M^{me} Isabelle Pelletier, directrice des affaires administratives et
secrétaire générale

L'assemblée est ouverte à 13 heures 05. M. Jean-Claude D'Amours souhaite la bienvenue aux personnes présentes et explique que le 26 janvier, le Conseil des ministres a procédé à la nomination de quatre nouveaux membres au sein du conseil d'administration, [REDACTED]

[REDACTED] C'est M. Christian Bélanger qui a été nommé le nouveau président du conseil d'administration en remplacement de M. Denis Desbiens. M. Christian Bélanger dit quelques mots aux membres en guise d'introduction.

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

mentionne qu'il désire ajouter un point varia à la fin de l'ordre du jour et retirer le point « Huis Clos » à moins que les membres en sente la nécessité. L'ordre du jour est ensuite adopté avec ces modifications sur la proposition de appuys par

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

2.1 Assemblée ordinaire du 25 novembre 2021

Le procès-verbal de la réunion du 25 novembre 2021 est adopté sur la proposition appuys par

3. ADMINISTRATION

3.1 Procès-verbal de la réunion du comité de vérification et de placement du 24 janvier 2022

présente sommairement les échanges qui ont eu lieu lors de la rencontre du 24 janvier en vue de l'approbation des prévisions budgétaires pluriannuelles par le conseil d'administration.

3.2 Résultats budgétaires des entités consolidés (COF)

présente sommairement aux membres, qui ont pris connaissance du procès-verbal du comité de vérification et de placement du point précédent, le sujet abordé lors de la rencontre du 24 janvier 2022. Elle présente les différents tableaux qui ont servi à produire les prévisions pluriannuelles pour l'exercice des résultats budgétaires des entités consolidés puisque la présentation des informations diffère de ce que la Fondation produit aux membres habituellement.

Quelques questions sont posées par les membres sur la méthode qui a été employées pour faire la prévision des informations.

Il est proposé par appuys par que les prévisions budgétaires pluriannuelles 2021-2022 à 2026-2027 du *Fonds général*, du *Fonds des immobilisations* et des *Fonds dédiés* soient acceptés tel que déposés [résolution 2022-01 ci-annexée].

quitte la rencontre à 12h30 et se joint à la rencontre à 12h32.

4. PROGRAMMES ET PARTENARIATS FINANCIERS

■■■■■ explique le contenu et les recommandations des points soumis à l’approbation ou à l’attention des membres du conseil d’administration aux points 4.1 à 4.2.

4.1 Contrat d’approvisionnement / Tango Communications Marketing

■■■■■
■■■■■
■■■■■
■■■■■

■■■■■
■■■■■
■■■■■
■■■■■
■■■■■

■■■■■
■■■■■
■■■■■
■■■■■

■■■■■
■■■■■
■■■■■
■■■■■
■■■■■
■■■■■
■■■■■

Il est proposé par ■■■■■ appuyée par ■■■■■ que le conseil d’administration autorise la signature par le président-directeur général d’un addenda permettant de prolonger au 31 décembre 2022, l’entente intervenue entre la Fondation de la faune du Québec et Tango Communication Marketing inc. en janvier 2018 pour la distribution des ensembles de pêche et du matériel requis dans le cadre du programme *Pêche en herbe* pour la saison estivale 2022 [RÉSOLUTION 2022-02 CI-ANNEXÉE].

4.2 Entente de partenariat 2022-2023 relative à des projets visant la protection, la mise en valeur et l'aménagement des habitats fauniques avec le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

Il est proposé par [REDACTED] appuyé par [REDACTED] que la Fondation de la faune accepte de conclure avec le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, une entente relative à des projets visant la protection, la mise en valeur et l'aménagement des habitats fauniques d'une durée d'un an et qui prévoit l'octroi d'une aide financière pouvant atteindre 100 000 \$ entre le 1^{er} avril 2022 et le 31 mars 2023 et que le président-directeur général de la Fondation de la faune du Québec soit autorisé, conformément aux modalités du programme et nonobstant les dispositions du Règlement de régie interne relatives aux contrats, à accepter les demandes d'aide financière soumise dans le cadre de cette entente et à en assumer les frais de gestion inhérents pour l'année 2022-2023, et à verser aux promoteurs les sommes requises pour la réalisation de leurs projets [RÉSOLUTION 2022-03 CI-ANNEXÉE].

[REDACTED]

[REDACTED]

- [REDACTED]
- [REDACTED]
- [REDACTED]
- [REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

Il est proposé par [REDACTED] appuyé par [REDACTED] que la Fondation de la faune du Québec accepte de conclure un contrat de service de 63 900 \$ avec Orinha Média pour la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2024 et que le président-directeur général de la Fondation de la faune du Québec soit autorisé, conformément aux dispositions du Règlement de régie interne relatives aux contrats, à signer le contrat avec Orinha Média, sous réserve de la production d'un document complémentaire à la satisfaction des membres du conseil d'administration [RÉSOLUTION 2022-04 CI-ANNEXÉE].



PROCÈS-VERBAL

Réunion du conseil d'administration tenue le 17 mars 2022,
par Teams

LES PARRAINS FONDATEURS

Hydro-Québec

Mouvement des caisses

Desjardins du Québec

Rio Tinto Alcan

LES PARRAINS

Association minière du Québec

Astral média

Bonduelle Amériques

Boralex

Conseil de l'industrie
forestière du Québec

Dumas, Réjean

Eaux Naya inc. (Les)

Environnement et Changement
climatique Canada -

Service canadien de la faune

Fédération des caisses Desjardins
du Québec (Services de cartes Desjardins)

Fondation familiale Trottier (La)

Groupe Zoom Média

Habitat faunique Canada

Initiative boréale canadienne

Kruger inc.

Marin, Charles-Eugène

Ministère de l'Énergie
et des Ressources naturelles

Ministère de l'Environnement
et de la Lutte contre les changements
climatiques

Ministère des Forêts, de la Faune
et des Parcs

Ministère des Transports du Québec

Ministère du Travail, de l'Emploi
et de la Solidarité sociale

Outfront média

Pouliot, Clotilde, Marie-Soleil,
Jean et Antoine

Produits forestiers Résolu

RBC Fondation

Rousseau Collections Timbres &
Monnaies à La Baie

Société Canadian Tire

Société canadienne
pour la conservation de la nature

Société des alcools du Québec

Société des établissements
de plein air du Québec

Syngenta Canada

Tembec

Ville de Québec

PRÉSENTS :

MM. Christian Bélanger, président
Samuel Bilodeau
Ghassan Brax
Harold Castonguay
M^{me} Marjolaine Castonguay
MM. Jean-Claude D'Amours
Claude Deraps
Jérôme Dupras
M^{me} Émilie Girard-Gros-Louis
M. Lucien Gravel
M^{me} Anny Malo
M. Christian Sénéchal

ABSENTS :

M^{me} Joanne Desjardins

INVITÉS :

M^{mes} Annabelle Avery, directrice des programmes
Mylène Bergeron, directrice des communications et de la
collecte de fonds



SECRÉTAIRE DE LA RÉUNION :

M^{me} Isabelle Pelletier, directrice des affaires
administratives et secrétaire générale

L'assemblée est ouverte à 13h05. M. Bélanger souhaite la bienvenue aux personnes présentes. Il profite de l'occasion pour souhaiter la bienvenue aux nouveaux membres du conseil d'administration et un tour de table est lancé afin que chacun puisse se présenter.

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est adopté sur la proposition de [REDACTED] appuyé par [REDACTED]
[REDACTED]

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

2.1 Assemblée ordinaire du 27 janvier 2022

Le procès-verbal de la réunion du 27 janvier 2022 est adopté sur la proposition de [REDACTED]
[REDACTED] appuyé par [REDACTED]

2.2 Suivi des décisions et des dossiers

Le suivi des décisions et des dossiers qui ont fait l'objet de discussions depuis les dernières réunions du conseil d'administration du 25 novembre 2021 et du 27 janvier 2022 est détaillé à titre de renseignement par [REDACTED]

3. ADMINISTRATION

3.1 Procès-verbal de la réunion du comité de vérification et de placement du 14 mars 2022

[REDACTED] fait part sommairement aux membres, qui ont pris connaissance du procès-verbal, des sujets abordés lors de la rencontre du 14 mars 2022 concernant la présentation du plan d'audit par le Vérificateur général du Québec, la présentation des budgets 2022-2023 en vue de leur adoption et du rapport aux responsables de la gouvernance et à la direction.

3.2 Suivi budgétaire 2021-2022 et prévisions budgétaires 2022-2023

[REDACTED] présente le suivi budgétaire de l'année en cours ainsi que les prévisions de résultats du fonds général pour le prochain exercice financier [REDACTED]
[REDACTED]

[REDACTED]
[REDACTED]

Il est proposé par [REDACTED] appuyé par [REDACTED] que les prévisions budgétaires 2022-2023 du *Fonds général* et du *Fonds des immobilisations* soient acceptées telles que déposées [résolution 2022-04 ci-annexée].

3.3 Rapport aux responsables de la gouvernance et à la direction

[REDACTED]

3.4 Politique en matière de gestion des risques de corruption et de collusion en plan annuel de gestion des risques

[REDACTED] présente sommairement la démarche qui a été employée pour l'exercice de l'identification des risques, démarche qui est décrite en détail dans le Plan de gestion des risques. À la suite de cet exercice, le groupe de travail s'est doté de mesure d'atténuation afin de diminuer les risques associés avec des indicateurs, des cibles et des échéanciers. Un bilan annuel devra être fait au terme de la prochaine année pour en rendre compte au Secrétariat du Conseil du trésor. Un second plan annuel de gestion des risques, pour l'année 2023-2024 devra être rédigé et un troisième en 2024-2025.

3.5 Mesure visant l'exemplarité de l'État en matière de diffusion de musique québécoise

[REDACTED] informe les membres que le président du conseil d'administration de la Fondation a reçu une correspondance du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs concernant la mesure visant l'exemplarité de l'État en matière de diffusion de musique québécoise lorsqu'on diffuse de la musique dans nos événements, dans notre salle d'attente ou sur notre système téléphonique. La mesure origine du ministère de la Culture et des Communications. [REDACTED] mentionne que la Fondation ne diffuse pas de musique sur le système téléphonique ni dans la salle d'attente. Pour ce qui est des événements, si la Fondation devait mettre de la musique, elle devrait diffuser du contenu québécois.

3.6 Désignation des officiers

[REDACTED] mentionne qu'au terme de la période de candidature, un seul membre du conseil d'administration s'est manifesté pour le poste de trésorier. M. Christian Sénéchal est donc élu par acclamation. Pour le poste de 2^e vice-président, deux candidatures ont été reçues. Il s'agit de M^{me} Émilie Girard-Gros-Louis et de M. Harold Castonguay. [REDACTED] invite les membres à voter à l'aide du lien transmis en début de rencontre par courriel. M^{me} Émilie Girard-Gros-Louis est élue par sept voix sur dix. Étant donné que M^{me} Nadia Martel ne siège plus sur le comité de vérification et de placement en raison de la fin de son mandat en janvier dernier, [REDACTED] demande aux administrateurs si certains d'entre eux désireraient joindre le comité. [REDACTED] propose sa candidature.

Il est proposé par [REDACTED] et appuyé par [REDACTED] que M^{me} Émilie Girard-Gros-Louis agisse comme 2e vice-présidente, que M. Christian Sénéchal agisse comme trésorier et membre du comité de vérification et de placement et que M. Lucien Gravel agisse comme membre du comité de vérification et de placement de la Fondation de la faune du Québec. [résolution 2022-05 ci-annexée].

4. PROGRAMMES ET PARTENARIATS FINANCIERS

[REDACTED] explique le contenu et les recommandations des points soumis à l’approbation ou à l’attention des membres du conseil d’administration aux points 4.1 et 4.6.

4.1 Projet AQHA / Touladis au Lac Témiscouata / OBVFSJ

Le projet vise l’aménagement d’un site de frayères à touladis dans le lac Témiscouata, à la suite d’une vaste étude de collecte de données réalisée de 2015 à 2019. L’aménagement proposé est un agrandissement d’une frayère naturelle. [REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

Il est proposé par [REDACTED] appuyé par [REDACTED] que la Fondation de la faune du Québec accepte de contribuer au financement de ce projet pour un montant de 154 710 \$ d’ici le 31 mars 2023 [RÉSOLUTION 2022-06 CI-ANNEXÉE].

4.2 Entente de financement 2022-2025 / VHR / MTQ

À la suite de pourparlers entrepris en 2005 avec la Fondation de la faune du Québec, le ministre délégué aux Transports publiait, en décembre 2009, un rapport dans lequel il était convenu qu'un montant d'un dollar (1 \$) serait prélevé par le ministère des Transports du Québec (MTQ) lors de l'immatriculation des quads et des motoneiges. [REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

Il est proposé par [REDACTED] appuyé par [REDACTED] que la Fondation de la faune du Québec accepte de conclure avec le ministère des Transports du Québec, une entente pour effectuer la mise en œuvre et couvrir les frais de gestion du volet « Protection de la faune et des habitats fauniques » du Programme d'aide financière aux véhicules hors route d'une durée de trois ans et qui prévoit l'octroi d'une aide financière avoisinant 1 950 000 \$ entre le 1er avril 2022 et le 31 mars 2025 et que le président-directeur général de la Fondation de la faune du Québec soit autorisé, conformément aux modalités du programme et nonobstant les dispositions du Règlement de régie interne relatives aux contrats, à accepter les demandes d'aide financière soumises dans le cadre de cette entente pour les exercices financiers 2022-2023, 2023-2024 et 2024-2025, et à verser aux promoteurs les sommes requises pour la réalisation de leurs projets [RÉSOLUTION 2022-07 CI-ANNEXÉE].

4.3 Entente de financement 2022-2026 / Capital Faune / MFFP

Le 28 août 2018, le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) sous la Direction de l'expertise sur la faune terrestre, l'herpétofaune et l'avifaune, et la Fondation de la faune du Québec ont conclu une entente financière de 998 000 \$ sur trois ans visant à soutenir des activités portant sur la conservation des espèces en situation précaire et la connectivité des habitats. Cette

entente, qui s'est terminée le 31 mars 2021, a permis de soutenir 48 projets qui ont été soumis dans le cadre des programmes Faune en danger, Agir pour la faune et Faune-Forêt.

[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED] Ceci afin d'améliorer la situation des espèces en situation précaire et leurs habitats et favoriser la mise en œuvre d'actions prioritaires, en collaboration avec les acteurs du milieu. Cette entente de cinq ans, d'un montant total de 3 M\$, incluant 8% de frais d'administration et de gestion, couvrirait les exercices financiers 2021-2022 à 2025-2026.

L'entente de financement permettrait la mise en œuvre du Projet de Conservation des espèces fauniques en situation précaire et de leurs habitats par le financement d'actions prioritaires présentées par les organismes dans le cadre des différents programmes d'aide financière gérés actuellement par la Fondation, dont les programmes Agir pour la faune, Faune en danger, Faune-Forêt, Amélioration de la qualité des habitats aquatiques, Mise en valeur de la biodiversité en milieu agricole.

Il est proposé par [REDACTED] appuyé par [REDACTED] que la Fondation de la faune du Québec accepte de conclure une entente de financement de 3 M\$ avec le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs pour les exercices financiers 2021-2022 à 2025-2026 pour la mise en œuvre du Projet de Conservation des espèces fauniques en situation précaire et de leurs habitats et couvrir les frais d'administration et de gestion de 8%, que le président-directeur général de la Fondation de la faune du Québec soit autorisé, conformément aux dispositions du Règlement de régie interne relatives aux ententes, à signer l'entente de financement avec le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs et que le président-directeur général de la Fondation de la faune du Québec soit autorisé, conformément aux modalités du programme et nonobstant le Règlement de régie interne relatifs aux contrats, à accepter les demandes d'aide financière soumises dans le cadre de cette entente pour les exercices financiers 2021-2022, 2022-2023, 2023-2024, 2024-2025 et 2025-2026 et, à verser aux promoteurs les sommes requises pour la réalisation de leurs projets [RÉSOLUTION 2022-08 CI-ANNEXÉE].

4.4 Entente de financement / Haies brise-vent / MTQ

En 2019, la Fondation de la faune du Québec (Fondation) et la direction régionale de Chaudière-Appalaches du ministère des Transports du Québec (MTQ) ont conclu une entente afin de soutenir financièrement la mise en œuvre de projets pour l'aménagement de haies brise-vent en milieu agricole. Cette entente visait à améliorer la biodiversité et la sécurité routière (en particulier l'hiver). Elle s'est terminée le 31 décembre 2021.

[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED] :

- [REDACTED]
- [REDACTED]
- [REDACTED]
- [REDACTED]
- [REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

Il est proposé par [REDACTED] appuyé par [REDACTED] que la Fondation de la faune du Québec accepte de conclure une entente avec la direction régionale de Chaudière-Appalaches du ministère des Transports du Québec et que le président-directeur général de la Fondation de la faune du Québec soit autorisé, conformément aux dispositions du Règlement de régie interne relatives aux ententes, à signer cette nouvelle entente avec la direction régionale de Chaudière-Appalaches du ministère des Transports du Québec ainsi qu'avec d'autres directions régionales du Ministère pour des ententes de même acabit [RÉSOLUTION 2022-09 CI-ANNEXÉE].

[REDACTED] quitte la rencontre après la présentation des points 4.1 à 4.4 à 14h27.

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

Il est proposé par [REDACTED] appuyé par [REDACTED] que le président-directeur général soit autorisé, à signer la mainlevée qui portera sur les lots suivants : [REDACTED] dans la circonscription foncière de Berthier et des lots [REDACTED] [REDACTED] dans la circonscription foncière de Maskinongé, libérant ceux-ci des hypothèques détenues par la Fondation de la faune du Québec et

[REDACTED]

	[REDACTED]	[REDACTED]
[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

ENCAN DE LA FONDATION DE LA FAUNE 2022

L'Encan Internet s'est tenu du 7 au 24 février 2022 pour une 16^e année consécutive. Depuis 2014, M. José Boily, animateur de l'émission *Québec à vol d'oiseau (QVO)*, est le président d'honneur de l'activité. Il y avait 315 lots d'une valeur de 211 2169 \$ à l'Encan. À la clôture de l'Encan, les mises s'élevaient à 216 500 \$. [REDACTED]

Le commanditaire majeur de l'Encan était Bateaux Princecraft qui a offert un bateau de pêche, un moteur Mercury et une remorque [REDACTED]

La Fondation a une entente avec la Fédération des pourvoiries du Québec [REDACTED]

[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]

[REDACTED]

	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]
[REDACTED] [REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]
[REDACTED] [REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]
[REDACTED] [REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]
[REDACTED] [REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]
[REDACTED] [REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]

[REDACTED]

	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]
[REDACTED] [REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]
[REDACTED] [REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]
[REDACTED] [REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]
[REDACTED] [REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]

[REDACTED]
[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]
[REDACTED]						
[REDACTED]						
[REDACTED]						
[REDACTED]						
[REDACTED]						
[REDACTED]						

SOIRÉE-BÉNÉFICE 2022

La date et la formule de la soirée-bénéfice ne sont pas encore déterminés pour le moment.

[REDACTED] quitte la rencontre après la présentation du point 5.1 à 14h46.

5.2 Contrat Orinha média.

Orinha média est une maison d'édition qui publie les magazines Nature Sauvage, KMag et Géo Plein Air. Elle a également publié des livres, tels que Course à pied, Guide d'entraînement et de nutrition et Sur la piste des cervidés.

[REDACTED]

Il est proposé par [REDACTED] appuyé par [REDACTED] que la Fondation de la faune du Québec accepte de conclure un contrat de service de 63 900 \$ avec

8.3 Plan des effectifs

mentionne aux membres du conseil d'administration que la Fondation travaille actuellement de concert avec le Secrétariat du Conseil du trésor sur la modification du Règlement du Plan des effectifs étant donné que les échelles de traitement sont échues depuis le 1^{er} avril 2020. Les salaires n'ont pas été indexés depuis deux ans et la Fondation ne pouvait pas procéder à des modifications, tant et aussi longtemps que les conventions collectives de la Fonction publique n'étaient pas entérinées. Ce Règlement détermine les conditions de travail des membres du personnel de la Fondation.

La séance est levée à 15h23.

La secrétaire générale,



Isabelle Pelletier

22 avril 2022

Date



PROCÈS-VERBAL

Réunion du conseil d'administration tenue le 19 juillet 2022,
par visioconférence Teams

LES PARRAINS FONDATEURS

Hydro-Québec
Mouvement des caisses
Desjardins du Québec
Rio Tinto Alcan

LES PARRAINS

Association minière du Québec
Astral média
Bonduelle Amériques
Boralex
Conseil de l'industrie
forestière du Québec
Dumas, Réjean
Eaux Naya inc. (Les)
Environnement et Changement
climatique Canada -
Service canadien de la faune
Fédération des caisses Desjardins
du Québec (Services de cartes
Desjardins)
Fondation familiale Trotter (La)
Groupe Zoom Média
Habitat faunique Canada
Initiative boréale canadienne
Kruger inc.
Marin, Charles-Eugène
Ministère de l'Énergie
et des Ressources naturelles
Ministère de l'Environnement
et de la Lutte contre les changements
climatiques
Ministère des Forêts, de la Faune
et des Parcs
Ministère des Transports du Québec
Ministère de l'Emploi
et de la Solidarité sociale
Outfront média
Pouliot, Clotilde, Marie-Soleil,
Jean et Antoine
Produits forestiers Résolu
RBC Fondation
Rousseau Collections Timbres &
Monnaies à La Baie
Société Canadian Tire
Société canadienne
pour la conservation de la nature
Société des alcools du Québec
Société des établissements
de plein air du Québec
Syngenta Canada
Tembec
Ville de Québec

PRÉSENTS :

MM. Christian Bélanger, président
Samuel Bilodeau
Ghassan Brax
Harold Castonguay
M^{me} Marjolaine Castonguay
MM. Jean-Claude D'Amours
Jérôme Dupras
M^{me} Émilie Girard-Gros-Louis
MM. Lucien Gravel
Christian Sénéchal

ABSENTS :

M. Claude Deraps
M^{mes} Joanne Desjardins
Anny Malo

INVITÉES :

M^{mes} Annabelle Avery, directrice des programmes
Mylène Bergeron, directrice des communications et
de la collecte de fonds
Nancy Cloutier, coordonnatrice des opérations
financières

SECRÉTAIRE DE LA RÉUNION :

M^{me} Maryse Dion, technicienne juridique et secrétaire
générale adjointe

L'assemblée est ouverte à 12 h 30. M. Christian Bélanger souhaite la bienvenue aux
personnes présentes.

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Avant l'adoption de l'ordre du jour, deux ajouts dans la section 7 ont été faits. Par la
suite celui-ci a été adopté sur la proposition de [REDACTED], appuyé par [REDACTED]

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

2.1 Assemblée ordinaire du 17 mars 2022

Le procès-verbal de la réunion du 17 mars 2022 est adopté tel que déposé sur la proposition de [REDACTÉ] appuyée par [REDACTÉ]

2.2 Suivi des décisions et des dossiers

Le suivi des décisions et des dossiers qui ont fait l'objet de discussions aux réunions des 17 et 31 mars 2022 est détaillé à titre de renseignement par [REDACTÉ]

3. ADMINISTRATION

3.1 Nomination de la secrétaire générale adjointe

En l'absence de [REDACTÉ] pour une durée indéterminée, [REDACTÉ] suggère de nommer une secrétaire générale adjointe et soumet le nom de M^{me} Maryse Dion, technicienne juridique à la Fondation à ce poste.

Il est proposé par [REDACTÉ] appuyé par [REDACTÉ] que M^{me} Maryse Dion soit nommée secrétaire générale adjointe de la Fondation de la faune du Québec et que son entrée en fonction soit en date du 12 juillet 2022 [résolution 2022-14 ci-annexée].

3.2 Compte rendu de la réunion du comité de vérification et de placement du 12 juillet 2022

[REDACTÉ] fait part sommairement aux membres de la rencontre qui a eu lieu le 12 juillet dernier et demande à [REDACTÉ] de présenter certains documents en lien avec les états financiers se terminant au 31 mars 2022.

[REDACTÉ] présente sommairement les faits saillants 2021-2022 (3.3) et le fonds général au 31 mars 2022 (3.4).

[REDACTÉ] prend la parole et commente sommairement les chiffres ainsi présentés.

[REDACTÉ] présente les états financiers au 31 mars 2022 dans lequel on retrouve les trois fonds de la Fondation.

[REDACTÉ] prend la parole et explique les normes comptables utilisées ainsi que les notes explicatives. [REDACTÉ]

[REDACTÉ] qui propose ensuite l'adoption des états financiers au 31 mars 2022 prévu au point 3.5.

3.5 Adoption des états financiers au 31 mars 2022

Il est proposé par [REDACTED] appuyé par [REDACTED] que les états financiers de la Fondation de la faune du Québec et le rapport de l'auditeur indépendant pour l'exercice financier 2021-2022 soient adoptés tels que déposés et que [REDACTED], soient autorisés à signer les états financiers [résolution 2022-15 ci-annexée].

[REDACTED]

[REDACTED]

3.6 Présentation du rapport du vérificateur général

[REDACTED] présente le document intitulé « résultat de l'audit des états financiers au 31 mars 2022 ». [REDACTED] explique son contenu en débutant par les faits saillants dans lesquels on retrouve les anomalies corrigées et non corrigées.

[REDACTED] explique que dans les anomalies corrigées.

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

3.7 Adoption du Rapport annuel 2021-2022

[REDACTED] explique le contenu et les recommandations pour l'adoption du rapport annuel des activités 2021-2022.

Il est proposé par [REDACTED] appuyé par [REDACTED] que le contenu du *Rapport annuel d'activité 2021-2022* de la Fondation de la faune du Québec soit adopté tel que déposé [résolution 2022-16 ci-annexée].

3.8 Contrats informatiques

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

3.8.1. Contrat de services-conseils en matière d'architecture TI et en cybersécurité

La Fondation désire obtenir un accompagnement en services-conseils auprès d'une entreprise en informatique pour assurer le développement, le déploiement et l'utilisation efficiente de ses outils et de ses plateformes technologiques, et ce dans le respect des règles applicables en gestion contractuelle

Les services-conseils en cybersécurité et architecture TI du fournisseur Expérience S3i inc. ont été retenus, pour la somme de 84 000 \$ pour un contrat d'une durée de 2 ans.

Il est proposé par [REDACTED] appuyé par [REDACTED] que la résolution autorisant le président-directeur général à signer un contrat de services au nom de la Fondation de la faune du Québec et Expérience S3i inc. pour les services-conseils en matière d'architecture TI et en cybersécurité, jusqu'à concurrence d'une somme maximale de 84 000 \$, soit adoptée telle que déposée [résolution 2022-17 ci-annexée].

3.8.2. Contrat pour la production d'un dossier d'opportunité et d'affaires

La Fondation désire produire un dossier d'opportunités et un dossier d'affaires afin d'avoir accès au financement d'une partie des frais liés au développement et à l'optimisation d'outils technologiques, et ce dans le respect des règles applicables en gestion contractuelle.

Elle a retenu les services de Transition solutions B4C inc. pour la rédaction d'un dossier d'opportunités et d'un dossier d'affaires pour la somme de 99 750 \$.

Il est proposé par [REDACTÉ] appuyé par [REDACTÉ] que la résolution autorisant le président-directeur général à signer un contrat de services au nom de la Fondation de la faune du Québec et Transition solutions B4C inc. pour la rédaction d'un dossier d'opportunités et d'un dossier d'affaires jusqu'à concurrence d'une somme maximale de 99 750 \$ soit adoptée telle que déposée [résolution 2022-18 ci-annexée].

4. PROGRAMMES ET PARTENARIATS FINANCIERS

[REDACTÉ] explique le contenu et les recommandations des points 4.1 à 4.3.

4.1 Ententes Fonds dédiés ministère des Transports (MTQ) / Régions du Québec

En novembre 2021, la Direction générale des Laurentides-Lanaudière du ministère des Transports du Québec (MTQ) a contacté la Fondation de la faune du Québec (Fondation) afin de mettre en place un nouveau fonds dédié dans chacune des deux régions administratives.

À la suite d'échanges avec le MTQ et le ministère des Forêts de la Faune et des Parcs (MFFP), il a été convenu de mettre en place un Fonds dédié régional pour le MTQ. Ce Fonds régional permettrait de recevoir des contributions pour compenser les pertes d'habitats dans les Laurentides et dans Lanaudière et de les réserver exclusivement pour soutenir les projets de restauration d'habitats fauniques.

Un tel fonds dédié a été ouvert pour la région Bas-Saint-Laurent-Gaspésie-Île-de-la-Madeleine en juin 2021. D'autres directions régionales du MTQ ont également démontré un intérêt pour l'ouverture d'un même type de Fonds.

Le fonds dédié *Restauration d'habitats fauniques – Laurentides-Lanaudière* servira à financer la conception, la réalisation et le suivi d'aménagements fauniques. Les objectifs de ce fonds dédié sont conformes avec le mandat de la Fondation et contribueront à l'atteinte de ses objectifs en matière de mise en valeur de la faune et de ses habitats, comme spécifiés dans sa planification stratégique 2020-2023.

Il s'agira d'un fonds dédié géré par la Fondation. À cet effet, une entente sera signée entre la Fondation et le MTQ. La Fondation sera donc responsable de l'administration du Fonds et de l'évaluation des propositions soumises.

Les sources de revenus de ce fonds seront ponctuelles.

L'affectation des fonds disponibles permettra d'appuyer des projets mis de l'avant dans les régions des Laurentides et de Lanaudière en lien avec les objectifs et les visées du fonds, le tout, conformément à la mission de la Fondation.

Il est proposé par [REDACTÉ] appuyé par [REDACTÉ] que la Fondation puisse conclure avec le MTQ des ententes de partenariat visant la création et la gestion de fonds dédiés dans différentes régions lesquels seront nommés « Fonds pour la restauration d'habitats fauniques – nom de la ou des régions concernées » et que le président-directeur général soit autorisé, nonobstant les dispositions du Règlement de régie interne relatives aux contrats, à recevoir toute contribution dans le cadre de ces fonds et à attribuer des sommes pour le soutien des projets y découlant [résolution 2022-19 ci-annexée].

4.2 Projet AQHA / MFFP/ Projet de conservation et de restauration de l'habitat de l'omble de fontaine

Le gouvernement du Québec s'est engagé, dans son Plan de gestion de l'omble de fontaine 2020-2028 à protéger et à restaurer l'habitat de cette espèce vedette de la pêche récréative au Québec, ainsi qu'à conserver les populations à caractère particulier, notamment celles en allopatrie.

Dans cette optique, il est souhaité de soutenir des activités visant à améliorer la situation de l'omble de fontaine et de ses habitats et à favoriser la mise en œuvre d'actions prioritaires en collaboration avec les acteurs du milieu.

Le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) souhaite s'associer financièrement avec la Fondation en raison de l'expertise qu'elle a développée depuis 1987 en matière d'aménagement de l'habitat du poisson.

Le montant alloué par le MFFP permettra, au cours des exercices financiers 2022-2023 à 2024-2025, à soutenir des activités prioritaires de conservation et de restauration de l'habitat de l'omble de fontaine, particulièrement en lien avec l'allopatrie, la connectivité et l'amélioration des pratiques d'aménagement d'habitat, par l'entremise du programme « Amélioration de la qualité des habitats aquatiques » (AQHA) ou autres programmes de la Fondation le cas échéant.

Le MFFP souhaite actuellement verser à la Fondation un montant de 1 950 000 \$ incluant 8% de frais d'administration et de gestion, sur une période de trois ans, pour assurer la mise en œuvre des actions à travers son programme AQHA ou d'autres programmes de la Fondation le cas échéant. L'entente permettrait la mise en œuvre du *Projet pour soutenir des activités prioritaires de conservation et de restauration de l'habitat de l'omble de fontaine*.

Il est proposé par [REDACTÉ] appuyé par [REDACTÉ] que la Fondation accepte de conclure une entente de financement avec le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs pour le soutien des activités de conservation et

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

La secrétaire générale adjointe,



Maryse Dion

19 juillet 2022

Date



Fondation de la faune du Québec

PROCÈS-VERBAL

Réunion du conseil d'administration tenue le 22 novembre 2022,
en présentiel et par visioconférence Teams

LES PARRAINS FONDATEURS

Hydro-Québec
Mouvement des caisses
Desjardins du Québec
Rio Tinto Alcan
LES PARRAINS
Association minière du Québec
Astral média
Bonduelle Amériques
Boralex
Conseil de l'industrie
forestière du Québec
Dumas, Réjean
Eaux Naya inc. (Les)
Environnement et Changement
climatique Canada -
Service canadien de la faune
Fédération des caisses Desjardins
du Québec (Services de cartes
Desjardins)
Fondation familiale Trotter (La)
Groupe Zoom Média
Habitat faunique Canada
Initiative boréale canadienne
Kruger inc.
Marin, Charles-Eugène
Ministère de l'Énergie
et des Ressources naturelles
Ministère de l'Environnement
et de la Lutte contre les changements
climatiques
Ministère des Forêts, de la Faune
et des Parcs
Ministère des Transports du Québec
Ministère de l'Emploi
et de la Solidarité sociale
Outfront média
Pouliot, Clotilde, Marie-Soleil,
Jean et Antoine
Produits forestiers Résolu
RBC Fondation
Rousseau Collections Timbres &
Monnaies à La Baie
Société Canadian Tire
Société canadienne
pour la conservation de la nature
Société des alcools du Québec
Société des établissements
de plein air du Québec
Syngenta Canada
Tembec
Ville de Québec

PRÉSENTS :

MM. Christian Bélanger, président
Samuel Bilodeau
Ghassan Brax
Harold Castonguay
M^{me} Nancy Cloutier
MM. Jean-Claude D'Amours
Claude Deraps
Jérôme Dupras
M^{me} Émilie Girard-Gros-Louis
M. Lucien Gravel
M^{me} Anny Malo
M. Christian Sénéchal

ABSENTE :

M^{me} Marjolaine Castonguay

INVITÉES :

M^{mes} Annabelle Avery, directrice des programmes
Mylène Bergeron, directrice des communications et
de la collecte de fonds

SECRÉTAIRE DE LA RÉUNION :

M^{me} Maryse Dion, technicienne juridique et secrétaire
générale adjointe

L'assemblée est ouverte à 12 h 33. M. Christian Bélanger souhaite la bienvenue aux
personnes présentes.

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Lecture de l'ordre du jour et ajout du point 7.3 Varia - suivis administratifs. L'ordre du
jour est adopté tel que déposé sur la proposition de [REDACTED] appuyé par
[REDACTED]

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

2.1 Assemblée ordinaire du 19 juillet 2022

Le procès-verbal de la réunion du 19 juillet 2022 est adopté tel que déposé sur la proposition de [REDACTED] appuyée par [REDACTED]

2.2 Suivi des décisions et des dossiers

Le suivi des décisions et des dossiers qui ont fait l'objet de discussions à la réunion du 19 juillet 2022 est détaillé à titre de renseignement par [REDACTED]

3. ADMINISTRATION

3.1 Compte rendu de la réunion du comité de vérification et de placement du 12 juillet 2022

[REDACTED] indique aux membres, qui ont pris connaissance du procès-verbal, que les sujets abordés avaient été traités lors de la séance du Conseil d'administration du 19 juillet dernier, mais refait un petit compte rendu rapidement.

3.2 Compte rendu de la réunion du comité de vérification et de placement du 14 novembre 2022

[REDACTED] fait part sommairement aux membres, qui ont pris connaissance du procès-verbal, des sujets abordés lors de la rencontre du 14 novembre 2022.

3.3 Fonds général au 30 septembre 2022 et 3.4 Faits saillants au 30 septembre 2022

Les points 3.3 et 3.4 seront traités en même temps.

[REDACTED] présente sommairement les résultats financiers du premier semestre terminé le 30 septembre 2022 pour lequel un surplus de 632 400\$ dollars au fonds général est affiché. Elle expose sommairement les faits saillants accompagnant les résultats au 30 septembre 2022

[REDACTED] indique que le surplus indiqué au 30 septembre est non significatif et non représentatif du résultat final de l'exercice puisque les déboursés pour les différents programmes de subventions seront nettement plus importants dans les mois à venir et que d'autres ententes de partenariat risquent d'être conclues.

3.5 Suivi des engagements au 30 septembre 2022

[REDACTED] a préparé un sommaire des prévisions d'engagements en attentes de versements à la fondation. Cette liste, d'environ 1000 projets, regroupe l'ensemble des projets actifs de la Fondation.

[REDACTED]

3.6 Contribution des utilisateurs

On aborde également brièvement le cumul des contributions des utilisateurs, en mettant une emphase particulière sur celles inscrites au mois de septembre, et qui démontre une baisse de 3,7 % par rapport à l'an dernier laquelle est due à la baisse de la vente des permis de chasse et de pêche, possiblement en raison du déconfinement.

[REDACTED]

3.7 Placements au 30 septembre 2022

[REDACTED] informe les membres que l'enveloppe globale de placements s'élève à 26,247 millions de dollars au 30 septembre 2022.

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

3.8 Rapport aux responsables de la gouvernance et à la direction

[REDACTED] indique que dans le rapport aux responsables de la gouvernance et à la direction rédigé par le vérificateur général du Québec que nous avons reçu, que nous y retrouvons les trois (3) recommandations qui avaient été soulevées lors de la présentation des états financiers en juillet dernier.

[REDACTED] explique chacune des recommandations et indique qu'avec le système informatique plus performant, de nouvelles grilles d'analyse et l'amélioration de la gestion documentaire du programme Taxes que ces recommandations ne devraient pas revenir l'an prochain.

3.9 Projet de planification stratégique 2023-2027- Résumé de la démarche

[REDACTED] à partir du document produit par la [REDACTED] présente le résumé de la démarche de la planification stratégique 2023-2027, qui est daté du 16 novembre 2022.

[REDACTED]

3.10 Plan d'action en développement durable 2022-2023

[REDACTED]

[REDACTED] présente et explique le contenu et les recommandations du point 3.10.

Le 30 mars 2022, le gouvernement du Québec a adopté le décret 626-2022 lequel modifie le décret numéro 512-2021 du 31 mars 2021 concernant le report de l'exercice de révision générale de la Stratégie gouvernementale de développement durable et la directive sur la mise à jour du document visé à l'article 15 de la Loi sur le développement durable. Ce décret, publié dans la Gazette officielle du 20 avril 2022, prolonge le report de l'exercice de révision générale de la Stratégie gouvernementale de développement durable pour la période 2022-2023.

Conformément à ce décret, les ministères et organismes assujettis à la *Loi sur le développement durable* doivent mettre à jour leur plan d'action de développement durable (PADD) 2015-2020 pour la période 2022-2023. Comme demandé par le ministère de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP), anciennement connu sous le nom du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC), la Fondation a remis un PADD succinct couvrant la période 2022-2023 le 29 août 2022.

Le PADD 2022-2023 de la Fondation contient sept actions au total. Six de ces actions sont des actions relatives à l'orientation gouvernementale 1 : Renforcer la gouvernance en développement durable dans l'administration publique. La septième action relève de l'orientation gouvernementale 3 : Gérer les ressources naturelles de façon responsable et respectueuse de la biodiversité.

Le PADD 2022-2023 doit être adopté par le conseil d'administration de la Fondation avant de pouvoir être diffusé sur son site Internet.

[REDACTED]

[REDACTED]

Il est proposé par [REDACTED] appuyé par [REDACTED] que le Plan d'action en développement durable 2022-2023 de la Fondation de la faune du Québec soit adopté tel que présenté [résolution 2022--22 ci-annexée-].

4. PROGRAMMES ET PARTENARIATS FINANCIERS

[REDACTED] explique le contenu et les recommandations des points 4.1 à 4.3.

4.1 Entente MELCCLP / Prolongation de l'entente taxes/ Avenant no 1

Le Programme « Protéger les habitats fauniques – Volet II – Taxes municipales et scolaires » vise à soutenir les propriétaires de milieux naturels gérés à des fins d'aires protégées relativement aux paiements des taxes foncières liées à ces propriétés.

Le financement de ce volet du programme provient du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) anciennement connu sous l'appellation du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC). Un montant de 4 500 000 \$ est consacré à ce volet qui est administré par la Fondation depuis la signature de l'entente le 29 mars 2021.

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

La prolongation de l'entente sera faite par la signature de l'avenant n° 1.

Il est proposé par [REDACTED] appuyé par [REDACTED] que le président-directeur général soit autorisé à signer l'Avenant n° 1, à l'entente relative au versement d'une subvention intervenue le 29 mars 2021 pour le *Programme Protéger les habitats fauniques – volet II – Taxes municipales et scolaires*, avec le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP), anciennement connu sous l'appellation ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC), permettant de prolonger l'Entente jusqu'au 31 mars 2026 [résolution 2022--23 ci-annexée].

4.2 Entente Société canadienne pour la conservation de la nature (SCCN) / PPMN/ Avenant (n° 2)/ Bonification et Prolongation

Entente initiale entre le MINISTRE et la SCCN

Le 30 mars 2020 est intervenue une entente entre le MINISTRE et la SCCN concernant l'octroi d'une subvention pour la réalisation du Projet de partenariat pour les milieux naturels (ci-après l'« Entente initiale »), ayant pour objet l'octroi, par le MINISTRE, d'une subvention d'un montant maximal de 13 125 000 \$ à la SCCN, au cours des

exercices financiers 2019-2020, 2020-2021 et 2021-2022, pour la réalisation du Projet de partenariat pour les milieux naturels (ci-après le « PPMN ») au Québec d'ici le 31 mars 2022, conformément au décret numéro 115-2020 du 19 février 2020;

Le 29 mars 2021 l'avenant n° 1 à l'Entente initiale a été signé ayant pour objet notamment d'octroyer à la SCCN une subvention additionnelle d'un montant de 40 126 264 \$, d'ajouter un nouveau volet au PPMN visant à soutenir financièrement la SCCN et ses partenaires financiers à l'égard de leurs dépenses liées à l'intendance de milieux naturels en milieu privé dont ils sont propriétaires ou dont ils assurent l'intendance et qui se qualifient comme aires protégées au Québec au sens de la *Loi sur la conservation du patrimoine naturel* (RLRQ chapitre C-61.01) (ci-après « LCPN »).

Entente de Partenariat financier entre La SCCN et la FONDATION

Le 17 janvier 2021 est intervenue une entente entre La SCCN et la FONDATION concernant un partenariat financier dans le cadre du Projet de partenariat pour les milieux naturels, ayant pour objet l'octroi, par la SCCN, d'une contribution financière d'un montant maximal de six cent vingt-six mille (626 000 \$) dollars à la FONDATION, au cours des exercices financiers 2019-2020, 2020-2021 et 2021-2022, pour la réalisation du Projet de partenariat pour les milieux naturels (ci-après le « PARTENARIAT ») au Québec d'ici le 31 mars 2022;

Le 9 février 2022, la SCCN par la signature de l'avenant n° 1, modifiant le PARTENARIAT, a octroyé à la FONDATION une contribution financière additionnelle de un million cent quatre-vingt-huit mille dollars (1 188 000 \$) pour la bonification et la prolongation du PARTENARIAT jusqu'au 31 mars 2023, notamment de la somme globale allouée aux différents volets du PARTENARIAT et pour les activités de communication et d'administration ainsi que pour l'ajout d'un nouveau volet au PARTENARIAT nommé Aide aux activités d'intendance afin de soutenir financièrement la FONDATION et ses propres partenaires, soit des organismes de conservation, pour les dépenses inhérentes aux activités d'intendance qu'ils doivent assumer pour les milieux naturels gérés à des fins d'aires protégées et pouvant se qualifier comme telles au sens de la LCPN dont ils sont propriétaires ou dont ils assument la gestion située en milieu privé.

Bonification additionnelle, prolongation et objectif visé

La SCCN désirant apporter de nouveau des modifications additionnelles au PARTENARIAT a transmis à la FONDATION un nouvel avenant (n°2). Celui-ci propose la prolongation du PARTENARIAT jusqu'au 15 décembre 2023 ainsi qu'une contribution supplémentaire additionnelle de la subvention dont le montant ne dépassera pas trois cent mille dollars (300 000 \$), laquelle s'ajoutera au volet Protection.

Le but visé par ce nouvel avenant (n°2) est de favoriser l'atteinte des objectifs du PPMN, notamment en prolongeant la durée du PARTENARIAT et de l'Entente initiale, ce qui permettra d'optimiser l'apport d'autres fonds dans le cadre du PPMN pour bonifier le montant de subvention octroyé.



Le financement sert actuellement à l'acquisition directe de propriétés privées ayant une valeur écologique (par des achats ou grâce à des dons) ainsi qu'à l'établissement de servitudes réelles ou perpétuelles de conservation sur des propriétés privées. L'ensemble de ces acquisitions doivent obligatoirement être inscrites au Registre des aires protégées au Québec, comme prévu à l'article 5 de la *Loi sur la conservation du patrimoine naturel* (RLRQ chapitre C-61.01), contribuant ainsi à l'atteinte de l'objectif du gouvernement du Québec visant le développement d'un réseau d'aires protégées représentatif de l'ensemble des régions du Québec qui devrait couvrir 17 % du territoire québécois à courte échéance. Le financement a également servi à soutenir des projets d'acquisition de connaissances afin de mieux connaître et planifier les actions de conservation à l'échelle du territoire. Le PPMN permet d'agir comme un levier financier de première importance en incitant l'apport de fonds fédéraux et de fonds privés et ainsi bonifier de manière substantielle le budget alloué au PPMN.

Les nouveaux fonds à recevoir de la SCCN permettront de bonifier le programme d'aide financière *Protéger les habitats fauniques*.

Il est proposé [redacted] appuyé par [redacted] que la Fondation accepte la contribution financière additionnelle de la Société canadienne pour la conservation de la nature (SCCN) jusqu'à concurrence d'un montant maximal de 300 000 \$ et que le président-directeur général de la Fondation soit autorisé à signer l'avenant (n° 2) modifiant de nouveau l'entente de Partenariat. Que, nonobstant le Règlement de régie interne, le président-directeur général de la Fondation soit autorisé à accepter les demandes d'aide financière soumises à la Fondation dans le cadre de projets déposés qui seraient soutenus par le financement de la SCCN et à verser aux promoteurs les sommes requises pour la réalisation de leurs projets [résolution 2022-24 ci-annexée].

4.3 Entente MELCCLP/ PEE/ Bonification et Prolongation

La présence des plantes exotiques envahissantes (ci-après « PEE ») est un enjeu environnemental de plus en plus préoccupant, notamment dans un contexte de changements climatiques. Les PEE sont des végétaux introduits hors de leur aire de répartition naturelle, ayant la capacité de s'y établir et de se reproduire avec succès, et dont la propagation peut entraîner des conséquences environnementales, économiques et sociales importantes. Les PEE s'installent et se propagent dans les milieux aquatiques, humides et terrestres où elles ont, ou sont susceptibles d'avoir, des impacts négatifs importants sur les milieux naturels, leur biodiversité et leur rôle d'habitat.

À partir de ce constat, le ministère de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (ci-après « MELCCFP ») (qui anciennement était connu sous l'appellation ministère du Développement durable de

l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques (MDDELCC)) a conclu une entente (ci-après « Entente initiale ») avec la Fondation de la faune du Québec (ci-après « Fondation »), laquelle a été signée le 26 juillet 2018, et lui octroyant une subvention d'au plus 6 250 000 \$ sur cinq ans (2018-2023) pour la gestion du *Programme pour la lutte contre les plantes exotiques envahissantes*, qui deviendrait ainsi un nouveau programme d'aide financière.

Le 30 novembre 2021, le MELCCFP, (dont l'abréviation du nom était MDDELCC avait de nouveau été changé pour le ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC)), par la signature de l'avenant n° 1, a apporté des modifications à l'Entente initiale, en prolongeant sa date de fin au 31 mars 2026 pour la remise d'un rapport final, les sommes à être engagées devant toujours être octroyées au plus tard le 31 mars 2023, et en mettant à jour par le fait même les modalités entourant les rapports à produire.

Bonification additionnelle et prolongation

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

Il est proposé par [REDACTED] appuyé par [REDACTED] que la Fondation de la faune du Québec accepte l'éventuelle contribution financière additionnelle du ministère de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) jusqu'à concurrence de 4,5M\$ et sa prolongation et que le président-directeur général de la Fondation soit autorisé à signer. Que, nonobstant le Règlement de régie interne, le président-directeur général de la Fondation soit autorisé à accepter les demandes d'aide financière soumises à la Fondation dans le cadre de projets déposés qui seraient soutenus par le financement du MELCCFP et à verser aux promoteurs les sommes requises pour la réalisation de leurs projets [résolution 2022-25 ci-annexée].

5. COLLECTE DE FONDS/COMMUNICATIONS

[REDACTED]
présente le point 5.1.

[REDACTED]

[REDACTED]

ENCAN DE LA FONDATION DE LA FAUNE 2023

L'Encan Internet se tiendra du 6 au 23 février 2023, pour une 17^e année consécutive. Cette année encore, c'est M. José Boily, animateur de l'émission Québec à vol d'oiseau (QVO), qui sera le président d'honneur de l'activité. [REDACTED]

La sollicitation des commanditaires est débutée [REDACTED] commanditaire majeur de l'Encan est Princecraft avec un bateau de pêche, un moteur et une remorque [REDACTED].

[REDACTED]

[REDACTED]

COCKTAIL FAUNIQUE 2023

[REDACTED]

[REDACTED]

Le Cocktail faunique aura lieu le 18 mai 2023, à la salle Fabrick 8 à Montréal.

PROGRAMMATION DES 40 ANS

Créée en 1984, la Fondation de la faune du Québec célébrera son 40^e anniversaire en 2024. Pour souligner cette occasion, un plan de communication a été réalisé en 2021.

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

Slogan : Faunique depuis 40 ans !

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

6. Informations de gestion

6.1 Version révisée des Projets acceptés par le président-directeur général couvrant la période du 1^{er} mars au 4 juillet 2022.

La version révisée des projets couvrant la période du 1^{er} mars au 4 juillet 2022 est déposée, puisqu'en raison d'une erreur il y manquait des projets qui avaient été acceptés.

6.2 Projets acceptés par le président-directeur général couvrant la période du 5 juillet au 31 octobre 2022.

6.3 Projets refusés par le président-directeur général couvrant la période du 5 juillet au 31 octobre 2022.

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

7. Divers

7.1 Remerciements à M^{me} Joanne Desjardins, administratrice

Il est proposé [REDACTED] appuyé par [REDACTED] que Mme Joanne Desjardins soit chaleureusement remerciée et félicitée pour sa contribution importante au développement de la Fondation de la faune du Québec, ce qui a permis à la Fondation de se positionner comme un leader au sein du mouvement faunique québécois [résolution 2022-26 ci-annexée].

7.2 Prochaine rencontre du conseil d'administration : 16 mars 2023, 12h30 ainsi qu'une rencontre spéciale devra être planifiée avant le 31 janvier 2023

[REDACTED]

7.3 Varia – Suivi administratif concernant la nouvelle structure organisationnelle

7.3.1 Nomination de M^{me} Nancy Cloutier à titre de directrice administrative et secrétaire générale par intérim étant donné l'absence prolongée d'une durée indéterminée de M^{me} Isabelle Pelletier.

7.3.2 Nomination de M. Daniel Théberge à titre d'Analyste comptable et en gestion contractuelle. Ce poste a été créé afin de répondre aux demandes du vérificateur général.

7.3.3 Entrée en fonction de M^{me} Meggie Cayer à titre de technicienne en administration afin de pourvoir le poste qui était détenu par M. Daniel Théberge.

7.3.4 Création et affichage d'un poste de contrôleur

Affichage d'un nouveau poste appelé « contrôleur », afin d'aider l'équipe administrative. Le poste affiché est d'une durée initiale d'un an.

7.3.5 Suivi du télétravail à la Fondation et information du remplacement de l'ameublement dans la perspective d'avoir des postes identiques et ergonomiques pour tous.

7.4 Demande de réactiver le comité de gouvernance et d'éthique

██████████ propose de réactiver le comité de gouvernance et d'éthique qui a été interrompu à la suite ██████████ de sa présidente, Mme Joanne Desjardins.

La séance est levée à 15 h 17.

La secrétaire générale par intérim



Nancy Cloutier

Le 16 mars 2023

Date



PROCÈS-VERBAL

Réunion du conseil d'administration tenue le 13 février 2023,
par visioconférence Teams

LES PARRAINS FONDATEURS

Hydro-Québec
Mouvement des caisses
Desjardins du Québec
Rio Tinto Alcan

LES PARRAINS

Association minière du Québec
Astral média
Bondeulle Amériques
Boralex
Conseil de l'industrie
forestière du Québec
Dumas, Réjean
Eaux Naya inc. (Les)
Environnement et Changement
climatique Canada -
Service canadien de la faune
Fédération des caisses Desjardins
du Québec (Services de cartes
Desjardins)
Fondation familiale Trotter (La)
Groupe Zoom Média
Habitat faunique Canada
Initiative boréale canadienne
Kruger inc.
Marin, Charles-Eugène
Ministère de l'Énergie
et des Ressources naturelles
Ministère de l'Environnement
et de la Lutte contre les changements
climatiques
Ministère des Forêts, de la Faune
et des Parcs
Ministère des Transports du Québec
Ministère de l'Emploi
et de la Solidarité sociale
Outfront média
Pouliot, Clotilde, Marie-Soleil,
Jean et Antoine
Produits forestiers Résolu
RBC Fondation
Rousseau Collections Timbres &
Monnaies à La Baie
Société Canadian Tire
Société canadienne
pour la conservation de la nature
Société des alcools du Québec
Société des établissements
de plein air du Québec
Syngenta Canada
Tembec
Ville de Québec

PRÉSENTS :

MM. Christian Bélanger, président
Samuel Bilodeau
Ghassan Brax
Harold Castonguay
M^{mes} Marjolaine Castonguay
Nancy Cloutier
M. Jean-Claude D'Amours
M^{me} Émilie Girard-Gros-Louis
MM. Lucien Gravel
Christian Sénéchal

ABSENT :

M^{me} Anny Malo
M. Jérôme Dupras

INVITÉES :

M^{mes} Annabelle Avery, directrice des programmes
Mylène Bergeron, directrice des communications et
de la collecte de fonds

SECRÉTAIRE DE LA RÉUNION :

M^{me} Maryse Dion, technicienne juridique et secrétaire
générale adjointe

Le président, M. Christian Bélanger, ayant constaté le quorum ouvre l'assemblée à 12 h 34 et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Lecture de l'ordre du jour. L'ordre du jour est adopté tel que déposé sur la proposition de [REDACTED], appuyée par [REDACTED]

2. ADMINISTRATION

2.1 Adoption du plan stratégique 2023-2027

[REDACTED] fait la présentation du plan stratégique 2023-2027 aux membres qui ont pris connaissance du document. Il explique les grands enjeux ciblés et répond aux questions formulées.

Il est proposé par [REDACTED] appuyé par [REDACTED] que le Plan stratégique 2023-2027 de la Fondation de la faune du Québec soit adopté tel que déposé et discuté, et qu'il soit transmis au ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs pour approbation [résolution 2023-01 ci-annexée-].

3. PROGRAMMES ET PARTENARIATS FINANCIERS

[REDACTED] explique le contenu et les recommandations du point 3.1.

3.1 **Projet AQHA / CIC / Aménagement pour la frayère de la rivière aux Pins /**

[REDACTED]

Le promoteur Canards Illimités du Canada (CIC) a déposé une demande d'aide au programme *Amélioration de la qualité des habitats aquatiques* (AQHA).

Le projet déposé concerne la frayère de la rivière aux Pins, à Boucherville, laquelle est reconnue depuis de nombreuses années comme étant l'une des frayères présentant le potentiel le plus élevé du fleuve Saint-Laurent entre Montréal et le lac Saint-Pierre. Il s'agit d'ailleurs d'un des sites prioritaires à protéger de la Fondation de la faune. Il y aurait 44 espèces de poissons qui fréquentent le site au printemps, dont 16 espèces qui s'y reproduisent. Ces espèces incluent notamment le grand brochet, la perchaude et la barbotte brune qui forment les espèces les plus importantes du secteur en termes de pêche récréative.

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

Il est proposé par [REDACTED] appuyé par [REDACTED] que la Fondation de la faune du Québec accepte de contribuer au financement de ce projet par l'octroi d'une aide financière d'un montant de 223 500 \$ et autorise le président-directeur général à signer une entente avec Canards Illimités du Canada d'ici le 31 mars 2023 [résolution 2023-02 ci-annexée].

7. Divers

[REDACTED]

[REDACTED]

7.2 Prochaine rencontre du conseil d'administration : 16 mars 2023, 12h30

La séance est levée à 13h33 sur la proposition de [REDACTED] appuyée par [REDACTED]

[REDACTED]

Nancy Cloutier/

Le 16 mars 2023

Date



PROCÈS-VERBAL

Réunion du conseil d'administration tenue le 16 mars 2023,
Par visioconférence Teams

LES PARRAINS FONDATEURS

Hydro-Québec

Mouvement des caisses

Desjardins du Québec

Rio Tinto Alcan

LES PARRAINS

Association minière du Québec

Astral média

Bonduelle Amériques

Boralex

Conseil de l'industrie
forestière du Québec

Dumas, Réjean

Eaux Naya inc. (Les)

Environnement et Changement
climatique Canada -

Service canadien de la faune

Fédération des caisses Desjardins
du Québec (Services de cartes
Desjardins)

Fondation familiale Trotter (La)

Groupe Zoom Média

Habitat faunique Canada

Initiative boréale canadienne

Kruger inc.

Marin, Charles-Eugène

Ministère de l'Énergie
et des Ressources naturelles

Ministère de l'Environnement
et de la Lutte contre les changements
climatiques

Ministère des Forêts, de la Faune
et des Parcs

Ministère des Transports du Québec

Ministère du Travail, de l'Emploi
et de la Solidarité sociale

Outfront média

Pouliot, Clotilde, Marie-Soleil,
Jean et Antoine

Produits forestiers Résolu

RBC Fondation

Rousseau Collections Timbres &
Monnaies à La Baie

Société Canadian Tire

Société canadienne
pour la conservation de la nature

Société des alcools du Québec

Société des établissements
de plein air du Québec

Syngenta Canada

Tembec

Ville de Québec

PRÉSENTS :

MM. Christian Bélanger, président
Samuel Bilodeau
Ghassan Brax
Harold Castonguay
Jean-Claude D'Amours
Lucien Gravel
Christian Sénéchal

ABSENTS :

M. Jérôme Dupras
M^{mes} Marjolaine Castonguay
Émilie Girard-Gros-Louis
Anny Malo

INVITÉS :

M^{me} Annabelle Avery, directrice des programmes

M^{me} Mylène Bergeron, directrice des communications et
de la collecte de fonds

SECRÉTAIRES DE LA RÉUNION :

M^{me} Nancy Cloutier, directrice des affaires administratives
et secrétaire générale par intérim
M^{me} Maryse Dion, technicienne juridique, secrétaire
générale adjointe

Les membres étant en nombre suffisant pour atteindre le quorum, la réunion est ouverte à 12 h 37. M. Bélanger président souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

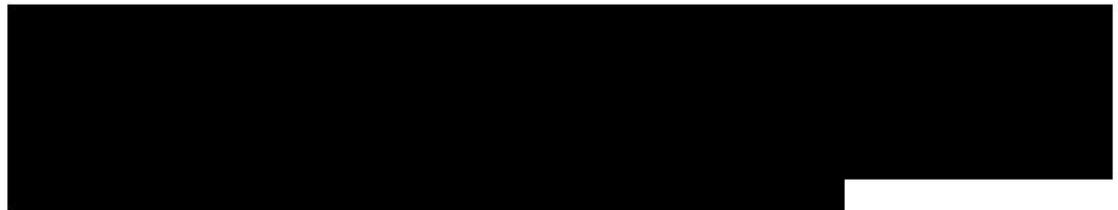
L'ordre du jour est approuvé tel que présenté.

4.1 Nouvelle Convention Saumon / Programme Saumon / MELCCFP

Le *Programme de valorisation, d'aménagement et de restauration des habitats du saumon atlantique (Programme Saumon)* vise à améliorer ou restaurer l'habitat du saumon en augmentant la productivité faunique des habitats, le nombre ou la taille des individus et en protégeant ou en améliorant la biodiversité du milieu.

Une première entente est intervenue entre le MELCCFP et la Fondation de la faune du Québec (Fondation) le 29 novembre 2017, laquelle a été prolongée jusqu'en mars 2023.

C'est la Fondation qui administre le *Programme Saumon*.



SUR PROPOSITION DUMENT FAITE ET APPUYÉE, il est unanimement résolu que la Fondation de la faune accepte l'éventuelle contribution financière du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) pour le *Programme de valorisation, d'aménagement et d'amélioration de l'habitat du saumon atlantique (Programme Saumon)* et que le président-directeur général soit autorisé à signer la convention de financement avec le MELCCFP, que la Fondation poursuive la gestion, la coordination et la mise en œuvre du *Programme Saumon* pour un montant de l'ordre de 400 000 \$ sur une période de deux ans, auquel pourront s'ajouter des contributions additionnelles reçues ainsi que la prolongation du *Programme Saumon*, que la Fondation accepte toute contribution additionnelle destinée au financement du *Programme saumon* et que le président-directeur général soit autorisé à signer les ententes et que le président-directeur général de la Fondation de la faune du Québec soit autorisé, conformément aux modalités du *Programme saumon* et aux sommes reçues du MELCCFP, et nonobstant les dispositions du Règlement de régie interne relatives aux contrats, à accepter les demandes d'aide financière soumises dans le cadre du *Programme saumon* [résolution 2023-04].

4.2 Prolongation de l'entente Fonds pour la faune nordique / Société du plan nord

Dans le cadre du Plan d'action nordique 2020-2023, la Fondation a créé, en partenariat avec la Société, un *Fonds pour la faune nordique* (FFN) afin d'accroître la protection et la mise en valeur des habitats de la faune prélevée ou en situation précaire sur le territoire nordique québécois. Le FFN qui autorise le financement des projets par l'entremise des programmes *Amélioration de la qualité des habitats aquatiques*, *Faune en danger* et *AGIR pour la faune* a ainsi permis de tripler le financement de la Fondation sur le territoire nordique du Québec. Le FFN permet de soutenir 75 % des

sommes allouées aux projets par la Fondation à travers ses programmes en plus des frais de 8 % d'administration.

Depuis la signature de l'entente avec la Société en mars 2021, près de 400 000 \$ ont été engagés dans la réalisation de projets et une somme de 604 593 \$ y est encore disponible.

[REDACTED] L'objectif de cette prolongation est d'investir les sommes encore disponibles au FFN et ainsi, de poursuivre le soutien des organismes et communautés nordiques dans la protection et la mise en valeur des habitats de la faune prélevée ou en situation précaire sur le territoire nordique québécois.

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE ET APPUYÉE, il est unanimement résolu que le président-directeur général de la Fondation de la faune du Québec soit autorisé à signer toute prolongation à l'entente de partenariat avec la Société du Plan Nord, concernant le Fonds pour la faune nordique, dont l'objectif sera de permettre l'investissement des sommes encore disponibles au Fonds pour la faune nordique et ainsi, de poursuivre le soutien des organismes et communautés nordiques dans la protection et la mise en valeur des habitats de la faune prélevée ou en situation précaire sur le territoire nordique québécois et que la Fondation accepte, s'il y a lieu, toute contribution additionnelle destinée au financement du Fonds pour la faune nordique et que le président-directeur général soit autorisé à signer les ententes [résolution 2023-05].

4.3 **Projet Restauration de la connectivité en faveur de la biodiversité et de l'agriculture – Rivière Saint-Zéphirin / Biodiversité agricole / CRECQ/ [REDACTED]**

Le Conseil régional de l'environnement du Centre-du-Québec (CRECQ) a déposé en janvier 2023, une demande d'aide au programme de *Mise en valeur de la biodiversité en milieu agricole* pour le bassin versant de Saint-Zéphirin, pour la réalisation d'aménagement pour la faune dans le but de consolider et de restaurer la connectivité à l'échelle régionale.

La réalisation du projet permettra d'améliorer la qualité des habitats fauniques à l'échelle du bassin versant et de la région, d'encourager l'engagement des producteurs agricoles envers la protection des habitats fauniques, de favoriser la concertation entre les intervenants agricoles, environnementaux et fauniques et de faciliter le transfert de connaissances vers l'ensemble des producteurs agricoles.

[REDACTED]

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE ET APPUYÉE, il est unanimement résolu que la Fondation de la faune du Québec accepte de contribuer au financement de ce projet

pour un montant de 66 700 \$, et ce, selon les termes du programme *Mise en valeur de la biodiversité en milieu agricole* [résolution 2023-06].

4.4 Projet Restauration de la connectivité en faveur de la biodiversité et de l'agriculture – Bassins versants Baie-de-Febvre / Biodiversité agricole / CRECQ/

[REDACTED]

Le Conseil régional de l'environnement du Centre-du-Québec (CRECQ) a déposé en janvier 2023, une demande d'aide au programme de *Mise en valeur de la biodiversité en milieu agricole* pour les bassins versants de Baie-du-Febvre pour la réalisation d'aménagement pour la faune dans le but de consolider et de restaurer la connectivité à l'échelle régionale.

La réalisation du projet permettra d'améliorer la qualité des habitats fauniques dans les bassins versants agricoles, d'encourager l'engagement des producteurs agricoles envers la protection des habitats fauniques et de favoriser la concertation des intervenants agricoles, environnementaux et fauniques afin de coordonner leurs actions dans des secteurs d'intervention ciblés.

[REDACTED]

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE ET APPUYÉE, il est unanimement résolu que la Fondation de la faune du Québec accepte de contribuer au financement de ce projet pour un montant de 57 240 \$, et ce, selon les termes du programme *Mise en valeur de la biodiversité en milieu agricole* [résolution 2023-07].

4.5 Projet Favoriser la biodiversité par des plantations dans le secteur situé entre le Mont Saint-Hilaire et le Mont Rougement/ Territoire Saint-Jean Baptiste et Rivière des Hurons / Biodiversité agricole / Groupe ProConseil /

[REDACTED]

Le Groupe ProConseil a déposé en janvier 2023, une demande d'aide au programme de *Mise en valeur de la biodiversité en milieu agricole*, dont le projet est de favoriser la biodiversité dans le secteur situé entre le Mont Saint-Hilaire et le Mont Rougement, par des plantations totalisant 9 307m ;

La réalisation du projet permettra d'améliorer la qualité des habitats fauniques à l'échelle du bassin versant et de la région, d'encourager l'engagement des producteurs agricoles envers la protection des habitats fauniques, de favoriser la concertation entre les intervenants agricoles, environnementaux et fauniques et de faciliter le transfert de connaissances vers l'ensemble des producteurs agricoles de même que de permettre d'outiller efficacement les acteurs du monde agricole pour favoriser et maintenir la biodiversité en territoire agricole afin de mettre en place des aménagements visant à maintenir et rehausser la biodiversité en territoire agricole.

[REDACTED]

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE ET APPUYÉE, il est unanimement résolu que la Fondation de la faune du Québec accepte de contribuer au financement de ce projet pour un montant de 113 374 \$, et ce, selon les termes du programme *Mise en valeur de la biodiversité en milieu agricole* [résolution 2023-08].

[REDACTED]

[REDACTED] quitte la rencontre après la présentation des points 4.1 à 4.5.

5. COLLECTE DE FONDS/COMMUNICATIONS

[REDACTED] est invitée à se joindre à la réunion afin de présenter le point 5.1.

5.1 Activités de communication et de collecte de fonds

[REDACTED]

[REDACTED]

ENCAN DE LA FONDATION DE LA FAUNE 2023

L'Encan Internet s'est tenu du 6 au 23 février 2023, pour une 17^e année consécutive. Depuis 2014, M. José Boily, animateur de l'émission *Québec à vol*

d'oiseau (QVO), est le président d'honneur de l'activité. Il y avait 311 lots, [REDACTED] À la clôture de l'encan, les mises s'élevaient à 226 082 \$. Le site de l'encan a été visité par plus de 27 600 visiteurs entre le 1^{er} et le 23 février 2023.

COCKTAIL FAUNIQUE 2023

Le Cocktail faunique aura lieu le 18 mai 2023 à Montréal et sera présenté sous forme de cocktail dînatoire. Le ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, M. Benoit Charrette, sera présent et y fera une allocution.

[REDACTED] quitte la rencontre après la présentation du point 5.1.

6. Informations de gestion

- 6.1 Projets acceptés par le président-directeur général du 1^{er} novembre 2022 au 28 février 2023**
- 6.2 Projets refusés par le président-directeur général du 1^{er} novembre 2022 au 28 février 2023**

7. Divers

7.1 Remerciements à M. Claude Deraps, administrateur

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE ET APPUYÉE, il est unanimement résolu que M. Claude Deraps soit chaleureusement remercié et félicité pour sa contribution au rayonnement de la Fondation de la faune du Québec, ce qui a permis à la Fondation de maintenir son positionnement comme un leader au sein du mouvement faunique québécois [**résolution 2023-09**].

7.2 Dossier Biodiversité

7.3 Présentation Campagne avec les partenaires

[REDACTED] sont invités à se joindre à la réunion afin de présenter brièvement la Campagne avec les partenaires. Ils quittent la rencontre après la présentation.

7.4 Tenue de la prochaine séance du conseil d'administration : 19 juillet 2023 à 12 h 30

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion est levée à 15 h 05.

La secrétaire générale par intérim,



Nancy Cloutier

Le 19 juillet 2023

Date



PROCÈS-VERBAL

Réunion du conseil d'administration tenue le 19 juillet 2023 à 12 h 30
Par visioconférence Teams

LES PARRAINS FONDATEURS

Hydro-Québec
Mouvement des caisses
Desjardins du Québec
Rio Tinto Alcan
LES PARRAINS
Association minière du Québec
Astral média
Borduelle Amériques
Boralex
Conseil de l'industrie
forestière du Québec
Dumas, Réjean
Eaux Naya inc. (Les)
Environnement et Changement
climatique Canada -
Service canadien de la faune
Fédération des caisses Desjardins
du Québec (Services de cartes
Desjardins)
Fondation familiale Trottiér (La)
Groupe Zoom Média
Habitat faunique Canada
Initiative boréale canadienne
Kruger inc.
Marin, Charles-Eugène
Ministère de l'Énergie
et des Ressources naturelles
Ministère de l'Environnement
et de la Lutte contre les changements
climatiques
Ministère des Forêts, de la Faune
et des Parcs
Ministère des Transports du Québec
Ministère du Travail, de l'Emploi
et de la Solidarité sociale
Outfront média
Pouliot, Clotilde, Marie-Soleil,
Jean et Antoine
Produits forestiers Résolu
RBC Fondation
Rousseau Collections Timbres &
Monnaies à La Baie
Société Canadian Tire
Société canadienne
pour la conservation de la nature
Société des alcools du Québec
Société des établissements
de plein air du Québec
Syngenta Canada
Tembec
Ville de Québec

PRÉSENTS :

MM. Christian Bélanger, président
Samuel Bilodeau
Ghassan Brax
Harold Castonguay
M^{me} Marjolaine Castonguay
M. Jean-Claude D'Amours
M^{me} Émilie Girard-Gros-Louis
MM. Lucien Gravel
Christian Sénéchal

ABSENTS :

M. Jérôme Dupras
M^{me} Anny Malo

INVITÉS :

M^{mes} Annabelle Avery, directrice des programmes
Mylène Bergeron, directrice des communications et
de la collecte de fonds
M. Victor Rémy, contrôleur financier

SECRÉTAIRES DE LA RÉUNION :

M^{mes} Nancy Cloutier, directrice des affaires administratives
et secrétaire générale
Maryse Dion, technicienne juridique, secrétaire
générale adjointe

Les membres étant en nombre suffisant pour atteindre le quorum, la réunion est ouverte à 12 h 33. M. Christian Bélanger président souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

1. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est approuvé tel que présenté.

Avant de débiter avec les points à l'ordre du jour, [REDACTED]



2. Adoption des procès-verbaux et des comptes rendus et suivi des décisions

2.1 Compte rendu du comité de vérification et de placement du 13 mars 2023

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE ET APPUYÉE, il est résolu d'approuver le compte rendu du comité de vérification et de placement du 13 mars 2023.

2.2 Assemblée ordinaire du 16 mars 2023

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE ET APPUYÉE, il est résolu d'approuver le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 16 mars 2023.

2.3 Assemblée du comité exécutif du 4 avril 2023



SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE ET APPUYÉE, il est résolu d'approuver le procès-verbal de l'assemblée du comité exécutif du 4 avril 2023 une fois que les modifications demandées seront approuvées par le président du CA.

2.4 Compte rendu du comité des ressources humaines du 5 juin 2023

 présente le compte rendu.

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE ET APPUYÉE, il est résolu d'approuver le compte rendu du comité des ressources humaines du 5 juin 2023.

2.5 Compte rendu du comité de gouvernance et d'éthique du 5 juin 2023

Après présentation de 

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE ET APPUYÉE, il est résolu d'approuver le compte rendu du comité de gouvernance et d'éthique du 5 juin 2023.

2.6 Compte rendu du comité de vérification et de placement du 17 juillet 2023

[REDACTED] présente brièvement le compte rendu de la réunion du comité de vérification et de placement du 17 juillet dernier et dont les éléments seront présentés plus en détail à la section 3.

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE ET APPUYÉE, il est résolu d'approuver le compte rendu du comité de vérification et de placement du 17 juillet 2023.

2.7 Suivi des décisions et des dossiers

[REDACTED] fait la lecture du suivi des décisions et des dossiers qui ont fait l'objet de discussions lors de la réunion du conseil d'administration du 16 mars 2023.

3. Administration

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

3.2 États financiers pour l'exercice se terminant le 31 mars 2023

[REDACTED] est invité à se joindre à la réunion afin de présenter brièvement les points 3.2 à 3.6 inclusivement et de répondre aux questions, dont les documents ont été préalablement transmis.

[REDACTED] présente sommairement les résultats financiers de l'exercice terminé le 31 mars 2023 pour lequel un surplus de 173 038 \$ au fonds général a été constaté, ce qui porte les surplus accumulés à 2 536 076 \$.

[REDACTED]

3.3 Faits saillants 2022-2023

Présentation des faits saillants du fond général pour l'année 2022-2023.

3.4 Fonds général au 31 mars 2023

Les résultats du fonds général représentent un surplus de 173 038 \$ pour l'année financière clos au 31 mars. Les revenus ainsi que les dépenses sont inférieurs au budget d'environ 1,6 M\$.

3.5 Dépenses de fonctionnement

La ventilation des dépenses de fonctionnement est présentée.

3.6 Suivi des placements

Présentation des placements et de leurs répartitions. Au 31 mars 2023, la valeur totale des placements représente un peu plus de 28 M\$.

3.7 Rapport du vérificateur au 31 mars 2023 / présentation des résultats de l'audit des états financiers de l'exercice clos le 31 mars 2023

 présente le rapport du vérificateur.

Lors de la réunion du 17 juillet dernier, la présentation du rapport a été faite par l'équipe du Vérificateur général, qui a indiqué qu'un rapport de l'auditeur sans réserve sur les états financiers de la Fondation sera déposé.

Il n'y a aucune anomalie détectée et non corrigée pour l'année financière et les anomalies corrigées se retrouvent en annexe B du rapport de l'auditeur.

3.8 Adoption des états financiers et rapport du vérificateur au 31 mars 2023

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE ET APPUYÉE, il est unanimement résolu que les états financiers de la Fondation et le rapport du vérificateur pour l'exercice financier 2022-2023 se terminant le 31 mars 2023 soient adoptés tels que déposés.

Que le président du conseil d'administration, M. Christian Bélanger et le trésorier, M. Christian Sénéchal, soient autorisés à signer les états financiers [résolution 2023-10].

[REDACTED]

[REDACTED]

3.9 Rapport annuel 2022-2023

[REDACTED] se joint à la rencontre afin de présenter le contenu des points 3.9, 3.10 et 5.1. et dont certains sujets sont soumis à l'approbation des membres du conseil d'administration.

[REDACTED] fait le tour brièvement du contenu du rapport annuel 2022-2023.

[REDACTED]

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE ET APPUYÉE, il est unanimement résolu que le contenu du Rapport annuel 2022-2023 de la Fondation soit adopté tel que déposé [résolution 2023-11].

3.10 Plan d'action en développement durable 2023-2028

[REDACTED] présente le plan d'action en développement durable 2023-2028.

[REDACTED]

[REDACTED]

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE ET APPUYÉE, il est unanimement résolu que le Plan d'action en développement durable 2023-2028 de la Fondation soit adopté tel que présenté.

Que le président-directeur général soit autorisé à apporter des modifications et des ajustements nécessaires pendant la durée du Plan d'action de développement durable 2023-2028 [résolution 2023-12].

4. Programmes et partenariats financiers

[REDACTED] se joint à la rencontre afin d'expliquer le contenu et les recommandations du point 4.1, soumis à l'approbation des membres du conseil d'administration.

4.1 Nouvelle entente du Programme de lutte contre les plantes exotiques envahissantes

La présence des plantes exotiques envahissantes (PEE) est un enjeu environnemental de plus en plus préoccupant, notamment dans un contexte de changements climatiques.

Une première entente est intervenue entre le ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) et la Fondation de la faune du Québec (Fondation) le 26 juillet 2018, dont la date de fin a été prolongée et la subvention bonifiée.

Considérant l'ampleur des impacts des PEE sur la biodiversité et des progrès réalisés, la Fondation est d'avis que le renouvellement d'une subvention en provenance du MELCCFP pour la poursuite du PLPEE est d'intérêt, considérant la demande des organismes partenaires pour engager des actions de lutte aux PEE demeure très forte, démontrant ainsi la pertinence de maintenir une offre d'aide financière pour soutenir des initiatives visant à contrôler les PEE et à limiter leur propagation dans des secteurs d'intérêt pour la faune et la biodiversité.

[REDACTED]

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE ET APPUYÉE, il est unanimement résolu que la Fondation de la faune du Québec (Fondation) accepte l'éventuelle contribution financière du ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) pour le Programme de la lutte contre les plantes exotiques envahissantes (PLPEE) et que le président-directeur général soit autorisé à signer l'entente de financement avec le MELCCFP.

QUE la Fondation poursuive la gestion, la coordination et la mise en œuvre du PLPEE, couvrant minimalement la période du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2028, dont les sommes engagées pourront être versées jusqu'au 31 mars 2034 et pour lequel une nouvelle subvention d'un montant minimum d'environ sept millions cinq cent mille dollars (7 500 000 \$) a été envisagée, auquel pourront s'ajouter des contributions additionnelles ainsi que la prolongation du PLPEE.

QUE la Fondation accepte toute contribution additionnelle destinée au financement du PLPEE et que le président-directeur général soit autorisé à signer les ententes.

QUE le président-directeur général de la Fondation soit autorisé, conformément aux modalités du PLPEE et aux sommes reçues, et nonobstant les dispositions du Règlement de régie interne relatives aux contrats, à accepter les demandes d'aide financière soumises dans le cadre du PLPEE [résolution 2023-13].

[REDACTED] quitte la rencontre après la présentation du point 4.1.

5. Collecte de fonds/communications

[REDACTED] se joint à la rencontre pour présenter les activités de communication et de collecte de fonds.

5.1 Activités de communication et de collecte de fonds

[REDACTED]

[REDACTED]

- [REDACTED]
- [REDACTED]
- [REDACTED]
- [REDACTED]

[REDACTED]

Retour sur le Cocktail faunique qui a eu lieu le 18 mai 2023, à la salle Fabrick 8 à Montréal, lequel était sous la présidence d'honneur de M^{me} Mihaela Stefanov, vice-présidente, responsabilité sociétale de l'entreprise chez Boralex ainsi que de l'allocution faite par le ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, M. Benoit Charrette.

[REDACTED]

[REDACTED] quitte la rencontre après la présentation du point 5.1.

6. Informations de gestion

6.1 Projets acceptés par le président-directeur général du 1^{er} mars 2023 au 3 juillet 2023

La liste des projets acceptés est déposée pour consultation.

6.2 Projets refusés par le président-directeur général du 1^{er} mars 2023 au 3 juillet 2023

La liste des projets acceptés est déposée pour consultation.

7. Divers

7.1 Formation éthique

Il est convenu qu'il serait bon de refaire la formation en éthique.

7.2 Formation gouvernance

Il est convenu qu'il serait bon de refaire la formation en gouvernance.

7.3 Rencontre spéciale des membres du conseil d'administration : 23 août à 9 h 30

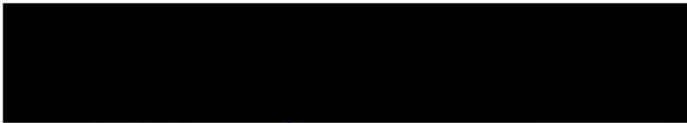
7.4 Tenue de la prochaine séance du conseil d'administration :

Un sondage sera envoyé aux membres afin de convenir de la date du prochain CA de novembre.

8. Huis clos

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion est levée à 15 h 26.

La secrétaire générale,



Nancy Cloutier

24 novembre 2023

Date



PROCÈS-VERBAL

Réunion spéciale du conseil d'administration tenue le 23 août 2023 à 9 h 30
Par visioconférence Teams et en présentiel

LES PARRAINS FONDATEURS

Hydro-Québec
Mouvement des caisses
Desjardins du Québec

Rio Tinto Alcan

LES PARRAINS

Association minière du Québec
Astral média
Borduelle Amériques
Boralex
Conseil de l'industrie
forestière du Québec
Dumas, Réjean
Eaux Naya inc. (Les)

Environnement et Changement
climatique Canada -
Service canadien de la faune

Fédération des caisses Desjardins
du Québec (Services de cartes
Desjardins)

Fondation familiale Trotter (La)

Groupe Zoom Média

Habitat faunique Canada

Initiative boréale canadienne
Kruger inc.

Marin, Charles-Eugène

Ministère de l'Énergie
et des Ressources naturelles

Ministère de l'Environnement
et de la Lutte contre les changements
climatiques

Ministère des Forêts, de la Faune
et des Parcs

Ministère des Transports du Québec

Ministère du Travail, de l'Emploi
et de la Solidarité sociale

Outfront média

Pouliot, Clotilde, Marie-Soleil,
Jean et Antoine

Produits forestiers Résolu

RBC Fondation

Rousseau Collections Timbres &

Monnaies à La Baie

Société Canadian Tire

Société canadienne
pour la conservation de la nature

Société des alcools du Québec

Société des établissements
de plein air du Québec

Syngenta Canada

Tembec

Ville de Québec

PRÉSENTS :

MM. Christian Bélanger, président
Samuel Bilodeau
Ghassan Brax
Harold Castonguay
Jean-Claude D'Amours
M^{me} Émilie Girard-Gros-Louis
M. Lucien Gravel
M^{me} Anny Malo
M. Christian Sénéchal

ABSENTS :

M^{me} Marjolaine Castonguay
M. Jérôme Dupras

INVITÉS :

[Redacted names of invited guests]

SECRÉTAIRES DE LA RÉUNION :

M^{mes} Nancy Cloutier, directrice des affaires administratives
et secrétaire générale
Maryse Dion, technicienne juridique, secrétaire
générale adjointe

Les membres étant en nombre suffisant pour atteindre le quorum, la réunion est ouverte à 9 h 35. M. Bélanger président souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

1. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est approuvé tel que présenté.

2. Élargissement du mandat de la fondation en matière de biodiversité

En marge de la COP15, l'équipe de la Fondation de la faune du Québec a entamé des réflexions quant au rôle plus significatif qu'elle pourrait avoir en matière de contribution aux activités liées à la préservation de la biodiversité.

À cet effet pour l'accompagner dans cette démarche de réflexion quant à l'élargissement de sa mission, un mandat a été octroyé à [Redacted]

[REDACTED] qui a présenté aux membres du conseil d'administration, les démarches effectuées, les résultats obtenus ainsi que les propositions quant à l'élargissement de la mission et du nouveau nom.

[REDACTED] à l'unanimité la définition quant à l'élargissement de la mission de la Fondation de la Faune en ces termes « **Promouvoir et soutenir la conservation de la biodiversité ainsi que la mise en valeur de la faune et des habitats naturels** » ;

[REDACTED] à l'unanimité le nouveau nom qui se lit comme suit « **Fondation pour la biodiversité et la faune du Québec** » ;

[REDACTED]

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE ET APPUYÉE, il est unanimement résolu que le président-directeur général présente au ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, les résultats de la démarche de réflexion en matière de biodiversité.

Que le président-directeur général présente au ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs les propositions retenues par le conseil d'administration ayant trait à l'élargissement de la mission de la Fondation de la faune du Québec soit « **Promouvoir et soutenir la conservation de la biodiversité ainsi que la mise en valeur de la faune et des habitats naturels** » ainsi que du nouveau nom soit « **Fondation pour la biodiversité et la faune du Québec** » [résolution 2023-14].

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion est levée à 12 h 20.

La secrétaire générale,

[REDACTED]

Nancy Cloutier

24 novembre 2023

Date



PROCÈS-VERBAL

Réunion du conseil d'administration tenue le 24 novembre 2023 à 15 h 20
En présentiel à l'Hôtel Plaza Québec et par visioconférence Teams

LES PARRAINS FONDATEURS

Hydro-Québec
Mouvement des caisses
Desjardins du Québec
Rio Tinto Alcan

LES PARRAINS

Association minière du Québec
Astral média
Bonduelle Amériques
Boralex
Conseil de l'industrie
forestière du Québec
Dumas, Réjean
Eaux Naya inc. (Les)
Environnement et Changement
climatique Canada -
Service canadien de la faune
Fédération des caisses Desjardins
du Québec (Services de cartes
Desjardins)
Fondation familiale Trottier (La)
Groupe Zoom Média
Habitat faunique Canada
Initiative boréale canadienne
Kruger inc.
Marin, Charles-Eugène
Ministère de l'Énergie
et des Ressources naturelles
Ministère de l'Environnement
et de la Lutte contre les changements
climatiques
Ministère des Forêts, de la Faune
et des Parcs
Ministère des Transports du Québec
Ministère du Travail, de l'Emploi
et de la Solidarité sociale
Outfront média
Pouliot, Clotilde, Marie-Soleil,
Jean et Antoine
Produits forestiers Résolu
RBC Fondation
Rousseau Collections Timbres &
Monnaies à La Baie
Société Canadian Tire
Société canadienne
pour la conservation de la nature
Société des alcools du Québec
Société des établissements
de plein air du Québec
Syngenta Canada
Tembec
Ville de Québec

PRÉSENTS :

MM. Lucien Gravel, président par intérim
Samuel Bilodeau
Ghassan Brax
Harold Castonguay
MM. Jean-Claude D'Amours
Jérôme Dupras
M^{me} Émilie Girard-Gros-Louis
M. Christian Sénéchal

ABSENTS :

M. Christian Bélanger
M^{me} Marjolaine Castonguay
M^{me} Anny Malo

INVITÉS :

M^{mes} Annabelle Avery, directrice des programmes
Mylène Bergeron, directrice des communications et
de la collecte de fonds
M. Victor Rémy, contrôleur financier

SECRÉTAIRES DE LA RÉUNION :

M^{mes} Nancy Cloutier, directrice des affaires administratives
et secrétaire générale
Maryse Dion, technicienne juridique, secrétaire
générale adjointe

Les membres étant en nombre suffisant pour atteindre le quorum, la réunion est ouverte à 15 h 20. M. Lucien Gravel, président par intérim en l'absence de M. Christian Bélanger, souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

1. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est approuvé tel que présenté.

2. Approbation des procès-verbaux, présentation des comptes rendus et suivi des décisions

2.1 Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 19 juillet 2023

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE ET APPUYÉE, il est résolu d'approuver le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 19 juillet 2023.

2.2 Procès-verbal de la réunion spéciale du 23 août 2023

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE ET APPUYÉE, il est résolu d'approuver le procès-verbal de la réunion spéciale du 23 août 2023.

2.3 Compte rendu du comité des ressources humaines du 10 novembre 2023

██████████ présente brièvement les sujets abordés lors de la réunion du 10 novembre 2023.

2.4 Compte rendu du comité de gouvernance et d'éthique du 10 novembre 2023

██████████ présente brièvement les sujets abordés lors de la réunion du 10 novembre 2023.

2.5 Compte rendu du comité de vérification et de placement du 15 novembre 2023

██████████ présente brièvement les sujets abordés lors de la réunion du comité de vérification et de placement du 15 novembre 2023. ██████████
██████████
██████████

2.6 Suivi des décisions et des dossiers

██████████ fait la lecture du suivi des décisions et des dossiers qui ont fait l'objet de discussions lors de la réunion du conseil d'administration du 19 juillet 2023 et de la réunion spéciale du 23 août 2023.

3. Administration

3.1 Politique de prévention du harcèlement au travail et de traitement des plaintes¹

██████████ revient sommairement sur la politique de prévention du harcèlement psychologique ou sexuel au travail et de traitement des plaintes, transmise aux membres du CA, laquelle a été travaillée par le comité de gouvernance et éthique.

██████████
██████████ ██████████ ██████████ ██████████ ██████████ ██████████ ██████████ ██████████ ██████████ ██████████
██████████

Notes 1, 2 et 3 la résolution [2023-15] a approuvé les points 3.1, 3.2 et 3.3

9. Clôture de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17 h 40.

La secrétaire générale,



Nancy Cloutier

27 mars 2024

Date



PROCÈS-VERBAL

Réunion du conseil d'administration tenue le
27 mars 2024 à 15 h par visioconférence Teams

LES PARRAINS FONDATEURS

Hydro-Québec
Mouvement des caisses
Desjardins du Québec
Rio Tinto Alcan

LES PARRAINS

Association minière du Québec
Astral média
Bonduelle Amériques
Boralex
Conseil de l'industrie
forestière du Québec
Dumas, Réjean
Eaux Naya inc. (Les)
Environnement et Changement
climatique Canada -
Service canadien de la faune
Fédération des caisses Desjardins
du Québec (Services de cartes
Desjardins)
Fondation familiale Trotter (La)
Groupe Zoom Média
Habitat faunique Canada
Initiative boréale canadienne
Kruger inc.
Marin, Charles-Eugène
Ministère de l'Énergie
et des Ressources naturelles
Ministère de l'Environnement
et de la Lutte contre les changements
climatiques
Ministère des Forêts, de la Faune
et des Parcs
Ministère des Transports du Québec
Ministère du Travail, de l'Emploi
et de la Solidarité sociale
Outfront média
Pouliot, Clotilde, Marie-Soleil,
Jean et Antoine
Produits forestiers Résolu
RBC Fondation
Rousseau Collections Timbres &
Monnaies à La Baie
Société Canadian Tire
Société canadienne
pour la conservation de la nature
Société des alcools du Québec
Société des établissements
de plein air du Québec
Syngenta Canada
Tembec
Ville de Québec

PRÉSENTS :

M. Christian Bélanger, président
M^{me} Lynda Beaudin
MM. Samuel Bilodeau
Ghassan Brax
Harold Castonguay
MM. Jean-Claude D'Amours
Jérôme Dupras
M^{me} Émilie Girard-Gros-Louis
M. Lucien Gravel
M^{me} Christine Mitton
M. Christian Sénéchal

ABSENTES :

M^{mes} Marjolaine Castonguay
Anny Malo

INVITÉS :

M^{mes} Annabelle Avery, directrice des programmes
Mylène Bergeron, directrice des communications et
de la collecte de fonds
M. Victor Rémy, contrôleur financier

SECRÉTAIRES DE LA RÉUNION :

M^{mes} Nancy Cloutier, directrice des affaires administratives
et secrétaire générale
Maryse Dion, technicienne juridique, secrétaire
générale adjointe

Les membres étant en nombre suffisant pour atteindre le quorum, la réunion est ouverte à 15 h 07. M. Christian Bélanger, président, souhaite la bienvenue aux nouveaux membres du CA soit mesdames Mitton et Beaudin et les invite à se présenter.

1. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté avec les ajouts suivants en points d'information :

7.3 Évaluation du président-directeur général

7.4 Évaluation du président du conseil d'administration.

3.1.2. Fonds général - Faits saillants / prévision 2024-2025

█ présente les faits saillants en lien avec les prévisions au 31 mars 2024 ainsi que ceux en lien avec le budget 2024-2025.

3.1.3. Budget par programme d'aide financière / prévision 2024-2025

Le budget détaillé des programmes d'aides financières est présenté █

3.1.4. Budget Dépenses de fonctionnement / prévision 2024-2025

█ présente les dépenses de fonctionnement, █

3.1.5. Budget Fonds des immobilisations / prévision 2024-2025

Rapidement le budget pour le fonds des immobilisations est présenté par █

3.1.6. Contribution des utilisateurs

La présentation du tableau des contributions des utilisateurs permet de constater que si la tendance se maintient une augmentation de 100 k\$ de ces revenus est à prévoir au 31 mars 2024 comparativement au 31 mars 2023.

3.1.7. Rapport sur les placements au 31 décembre 2023

Le détail des placements détenus par la Fondation confirme qu'ils sont maintenant de plus de 31 M\$.

3.2 Adoption des Prévisions budgétaires 2024-2025 *

À la suite de la présentation des prévisions budgétaires 2024-2025 et des éclaircissements apportés aux membres du CA, █ informe les membres que le comité d'audit recommande au conseil d'administration l'adoption des prévisions budgétaires 2024-2025 telles que présentées █

SUR PROPOSITION D'UMENT FAITE ET APPUYÉE, il est unanimement résolu que les prévisions budgétaires 2024-2025 du *Fonds général* et du *Fonds des immobilisations* soient acceptées telles que déposées [résolution 2024-04].

3.3 Élection sur les comités permanents

█ invite █ à présenter le dossier des élections sur les comités permanents. █

Les membres sont alors nommés ; Messieurs Christian Sénéchal et Lucien Gravel

ainsi que Madame Lynda Beaudin formeront le comité d'audit. Messieurs Christian Bélanger et Ghassan Brax ainsi que Madame Christine Mitton formeront le comité éthique et gouvernance alors que Messieurs Jérôme Dupras, Lucien Gravel et Harold Castonguay formeront le comité de ressources humaines.

À la première rencontre, pour chacun des comités, l'élection du président ou de la présidente y aura lieu.

4. Programmes et partenariats financiers

[REDACTED] se joint à la rencontre afin d'expliquer le contenu et les recommandations des points 4.1 à 4.5, soumis à l'approbation des membres du conseil d'administration.

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

4.2 Partenariats fauniques Entente de financement pour accélérer la conservation dans le sud du Québec (ACSQ), avec la Société canadienne pour la conservation de la nature (SCCN) – 2024-2028*

[REDACTED]

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE ET APPUYÉE, il est unanimement résolu que la Fondation de la faune du Québec (Fondation) accepte l'éventuelle contribution financière de SCCN qui serait de l'ordre d'environ de 8,5 M\$ et que le président-directeur général soit autorisé à signer l'entente de financement avec SCCN ;

QUE la Fondation accepte toute contribution additionnelle destinée au financement afin de déployer des initiatives pour accélérer la conservation dans le sud du Québec et que le président-directeur général soit autorisé à signer les ententes ;

QUE le président-directeur général de la Fondation soit autorisé, conformément aux modalités prévues et des sommes reçues, et nonobstant les dispositions du Règlement de régie interne relatives aux contrats, à accepter les demandes d'aides financières soumises [résolution 2024-06].

4.3 Demande d'aide Hydro-Québec pour la mise en valeur des milieux naturels/ tourbière Joncas / [REDACTED]*

[REDACTED] dépose la demande d'aide qui a été présentée par la Faculté de foresterie, de géographie et de géomatique de l'Université Laval, dans le cadre du programme Hydro-Québec, de la tourbière Joncas située dans la forêt Montmorency. L'objectif du projet est d'aménager de façon responsable des sentiers pédestres, d'infrastructures et de panneaux d'interprétation dans le but d'en faire un lieu de découverte, de sensibilisation et d'éducation en donnant accès aux experts, étudiants et grands publics aux habitats de ce milieu d'exception, tout en respectant son intégrité écologique.

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE ET APPUYÉE, il est unanimement résolu que la Fondation de la faune du Québec accepte de contribuer au financement de ce projet pour un montant de 130 000 \$ [résolution 2024-07].

4.4 Demande d'aide de Mise en valeur de la biodiversité en milieu agricole (demande) – CETAB + Cégep de Victoriaville / évaluation et transfert de connaissances sur les aménagements fauniques en cannebergière / [REDACTED]*

[REDACTED] dépose la demande d'aide présentée par le Centre d'expertise et de transfert en agriculture biologique et de proximité (CÉTAB+) du Cégep de Victoriaville. L'objectif du projet est d'évaluer les retombées fauniques des aménagements des cannebergières et de procéder au transfert des connaissances. Aussi celui-ci, permettra la sensibilisation des producteurs et des conseillers agricoles sur l'importance de la biodiversité, et ce, en ciblant les éléments techniques et environnementaux à considérer pour optimiser le succès d'implantation d'aménagements favorable à la faune dans le contexte de cette production.

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE ET APPUYÉE, il est unanimement résolu que la Fondation de la faune du Québec accepte de contribuer au financement de ce projet pour un montant de 81 716 \$ [résolution 2024-08].

4.5 Mise en valeur de la biodiversité en milieu agricole (demande) – Fédération UPA du Saguenay-Lac-Saint-Jean / opération bandes riveraines, biodiversité et corridors fauniques du ruisseau Grandmont / [REDACTED] *

[REDACTED] la demande d'aide présentée par la Fédération UPA du Saguenay-Lac-Saint-Jean. L'objectif du projet est de réaliser avec les producteurs agricoles l'implantation de bandes riveraines élargies végétalisées, et ce afin de permettre de déployer un vaste réseau de corridors fauniques.

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE ET APPUYÉE, il est unanimement résolu que la Fondation de la faune du Québec accepte de contribuer au financement de ce projet pour un montant de 177 768 \$ [résolution 2024-09].

[REDACTED]

[REDACTED] quitte la rencontre après la présentation du point 4.5.

5. Collecte de fonds/communications

[REDACTED] se joint à la rencontre pour présenter les activités de communication et de collecte de fonds.

5.1 Activités de communication et de collecte de fonds

[REDACTED] fait un retour sur les activités qui se sont déroulées en 2023-2024. Elle commente l'encan qui vient de prendre fin en février et le succès de cet événement.

[REDACTED]

Elle rappelle les prochaines activités en lien avec le 40^e anniversaire de la Fondation de la faune.

Après avoir reçu les remerciements du conseil d'administration pour le travail accompli, [REDACTED] quitte la rencontre après la présentation du point 5.1.

6. Informations de gestion

6.1 Projets acceptés par le président-directeur général du 1^{er} novembre 2023 au 29 février 2024

La liste des projets acceptés est déposée pour consultation.

6.2 Projets refusés par le président-directeur général du 1^{er} novembre 2023 au 29 février 2024

La liste des projets refusés est déposée pour consultation.

7. Divers

7.1 Mesure de l'expérience client

Le document ayant été déposé à l'avance pour consultation, [REDACTED] souligne que les résultats du sondage sont très bons et que les promoteurs sont, en résumé, tous satisfaits de leurs liens avec la Fondation. Les résultats de l'enquête font partie des indicateurs de performance du Plan stratégique 2023-2027 et seront publiés dans le rapport annuel 2023-2024.

7.2 Suivi : coûts dans le dossier de la nouvelle solution d'affaires

Ce sujet a déjà été traité au point 2.3.

7.3 Évaluation du président-directeur général à venir

[REDACTED] informe les membres qu'il procèdera à l'évaluation du Président-directeur général, et à cet effet, il contactera les autres membres dans les prochaines semaines.

7.4 Évaluation du président du conseil d'administration

Le comité de gouvernance et éthique aura à statuer sur la façon d'évaluer le président du conseil d'administration.

7.5 Tenue de la prochaine séance du conseil d'administration :

La prochaine rencontre se tiendra le 17 juillet 2024 à 12 h 30.

8. Huis clos

Le huis clos n'a pas été nécessaire lors de cette séance.

9. Clôture de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17 h 52.

La secrétaire générale,

[REDACTED]
Nancy Cloutier

Le 19 juillet 2024

Date



PROCÈS-VERBAL

Réunion du conseil d'administration tenue le 17 juillet 2024 à 12 h 30 en mode hybride soit en présentiel et par visioconférence Teams

LES PARRAINS FONDATEURS

Hydro-Québec
Mouvement des caisses
Desjardins du Québec
Rio Tinto Alcan

PRÉSENTS :

M. Christian Bélanger, président
M^{me} Linda Beaudin
MM. Ghassan Brax
Harold Castonguay
M^{me} Marjolaine Castonguay
MM. Jean-Claude D'Amours
Lucien Gravel
M^{mes} Anny Malo
Christine Mitton
M. Christian Sénéchal

LES PARTENAIRES INSTITUTIONNELS

Ministère de l'Environnement
et de la Lutte contre les
changements climatiques,
de la Faune et des Parcs
Ministère des Ressources
naturelles et des Forêts
Ministère des Transports
et de la Mobilité durable
Société des établissements
de plein air du Québec
Société du Plan Nord

ABSENTS :

MM. Samuel Bilodeau
Jérôme Dupras
M^{me} Émilie Girard-Gros-Louis

LES PARTENAIRES CORPORATIFS

Bateaux Princecraft
Boralex
Communauté métropolitaine
de Québec
Conseil de l'industrie
forestière du Québec
Fondation Hewitt
Habitat faunique Canada
Kruger inc.
Outfront média
RBC Fondation
Rousseau Collections Timbres
& Monnaies à La Baie
d'Hudson
Société Canadian Tire
Société canadienne pour la
conservation de la nature
Ville de Montréal
Ville de Québec

INVITÉS :

M^{mes} Annabelle Avery, conseillère stratégique en
développement
Mylène Bergeron, directrice des communications et
de la collecte de fonds
MM. Maxime Brien, directeur des programmes
Victor Rémy, contrôleur financier

SECRÉTAIRES DE LA RÉUNION :

M^{mes} Nancy Cloutier, directrice des affaires administratives
et secrétaire générale
Maryse Dion, technicienne juridique, secrétaire
générale adjointe

Les membres étant en nombre suffisant pour atteindre le quorum, la réunion est ouverte à 12 h 30 M. Christian Bélanger président souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

1. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour qui est approuvé tel que présenté.

2. Déclaration d'intérêts

██████████ invite les membres du CA à déclarer leurs intérêts et à se retirer, s'il y a lieu, relativement aux sujets traités à l'ordre du jour.

Il leur rappelle également qu'il appartient à chacun d'eux de procéder à la mise à jour de leur profil auprès du Secrétariat des emplois supérieurs via la plateforme disponible à cet effet.

3. Approbation du procès-verbal et du compte rendu et suivi des décisions

3.1 Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 27 mars 2024

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE ET APPUYÉE, il est résolu d'approuver le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 27 mars 2024.

3.2 Compte rendu du comité d'audit du 16 juillet 2024

██████████ informe les membres du CA que lors de la réunion du comité d'audit il a été réélu président du comité.

Il présente brièvement le compte rendu de la réunion du comité d'audit du 16 juillet dernier et dont les éléments seront présentés plus en détail à la section 4.

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE ET APPUYÉE, il est résolu d'approuver le compte rendu du comité d'audit du 16 juillet 2024.

3.3 Suivi des décisions et des dossiers

██████████ fait la lecture du suivi des décisions qui ont fait l'objet de discussions lors de la réunion du conseil d'administration du 27 mars 2024 et du vote du 6 juin 2024.

4. Administration

4.1 États financiers pour l'exercice se terminant le 31 mars 2024

██████████ présente brièvement les points 4.1 à 4.5 inclusivement et répond aux questions, dont les documents ont été préalablement transmis.

██████████ présente sommairement les résultats financiers de l'exercice terminé le 31 mars 2024 pour lequel un surplus de 47 765 \$ au fonds général a été constaté, ce qui porte les surplus accumulés à 2 469 516 \$.

██████████ explique le bilan aux EFS, dont la présentation est justifiée par la comptabilité par fonds

4.2 Faits saillants 2023-2024

Présentation des faits saillants du fonds général pour l'année 2023-2024.

4.3 Fonds général au 31 mars 2024

Les résultats du fonds général représentent un surplus de 47 765 \$ pour l'année financière clos au 31 mars. Les revenus ainsi que les dépenses sont quasi semblables à ceux budgétés à 98 %.



4.4 Dépenses de fonctionnement

La ventilation des dépenses de fonctionnement est présentée.

4.5 Suivi des placements

Présentation des placements et de leurs répartitions. Au 31 mars 2024, la valeur totale des placements représente un peu plus de 31 M\$.

4.6 Rapport du vérificateur au 31 mars 2024 / Présentation des résultats de l'audit des états financiers de l'exercice clos le 31 mars 2024

 présente le rapport du vérificateur.

Lors de la réunion du comité d'audit du 16 juillet, la présentation du rapport leur a été faite par l'équipe du Vérificateur général, qui a indiqué qu'aucune anomalie n'a été trouvée.

Les membres du CA félicitent l'équipe de la comptabilité pour le travail accompli afin d'arriver à ce résultat sans faute.

4.7 Adoption des états financiers et rapport du vérificateur au 31 mars 2024

À la suite de la présentation du rapport par l'équipe du Vérificateur général au comité d'Audit, qui a indiqué qu'un rapport de l'auditeur sans réserve sur les états financiers de la Fondation sera déposé,  informe les membres que le comité d'audit recommande au conseil d'administration l'adoption du Rapport du vérificateur au 31 mars 2024 ainsi que les états financiers de l'exercice clos le 31 mars 2024 comme suit :

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE ET APPUYÉE, il est unanimement résolu que les états financiers de la Fondation et le rapport du vérificateur pour l'exercice financier 2023-2024 se terminant le 31 mars 2024 soient adoptés tels que déposés.

Que le président du conseil d'administration, M. Christian Bélanger et le trésorier, M. Christian Sénéchal, soient autorisés à signer les états financiers [**résolution 2024-11**].

█ quitte la rencontre après la présentation et l'approbation du point 4.1.

4.8 Rapport annuel 2023-2024

█ se joint à la rencontre afin de présenter le contenu des points 4.8 et 4.9 dont certains sujets sont soumis à l'approbation des membres du conseil d'administration.

█ fait le tour brièvement du contenu du rapport annuel 2023-2024.

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE ET APPUYÉE, il est unanimement résolu que le contenu du Rapport annuel 2023-2024 de la Fondation soit adopté tel que déposé [**résolution 2024-12**].

4.9 Contrat de service avec l'Agence MXO pour la campagne de communication avec les partenaires de la conservation

█ présente le dossier de la campagne de communication et de l'Agence MXO

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE ET APPUYÉE, il est unanimement résolu que le conseil d'administration autorise l'octroi d'un contrat de service à l'Agence MXO Inc. pour la mise en œuvre de la campagne de financement sans devoir retourner en appel d'offres sur invitation;

Que le président-directeur général soit autorisé à signer le contrat de service entre l'Agence MXO Inc. et la Fondation de la faune du Québec pour la mise en œuvre de la campagne de financement d'un montant de 96 000 \$ [**résolution 2024-13**].

█ quitte la rencontre après la présentation et l'approbation du point 4.9.

█ quitte également pour le prochain point.

4.10 Renouvellement du mandat du PDG

█ présente le dossier impliquant M. Jean-Claude D'Amours à titre de PDG, dont le mandat a pris fin le 8 juin dernier. Il mentionne l'évaluation qui a été faite à cet effet et des obligations que le CA doit remplir envers le ministre.

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE ET APPUYÉE, il est unanimement résolu que le conseil d'administration de la Fondation de la faune du Québec recommande au gouvernement de nommer à nouveau, monsieur Jean-Claude D'Amours, à titre de

président-directeur général de la Fondation de la faune du Québec pour une période de cinq ans [résolution 2024-14].

[redacted] se joignent à la rencontre.

5. Programmes et partenariats financiers

[redacted] présente le contenu et les recommandations du point 5.1, soumis à l'approbation des membres du conseil d'administration.

[redacted]

[redacted]

[redacted]

[redacted]

[redacted]

[redacted] quitte la rencontre après la présentation et l'approbation du point 5.1.

5.2 Restauration d'une zone urbaine en milieu agricole / projet ville de Saint-Hyacinthe [redacted]

[redacted] se joint à la rencontre par visioconférence afin de présenter le contenu et les recommandations du point 5.2, soumis à l'approbation des membres du conseil d'administration et répond aux questions soulevées.

[redacted]

[REDACTED]

[REDACTED]

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE ET APPUYÉE, il est unanimement résolu que le conseil d'administration autorise que l'aide financière soit octroyée selon la répartition établie pour un montant de 157 630 \$ [résolution 2024-16].

[REDACTED]

[REDACTED] quitte la rencontre après la présentation et l'approbation du point 5.2 et l'intervention de [REDACTED]

6. Communications et collecte de fonds

[REDACTED] se joint de nouveau à la rencontre afin de présenter le contenu des points 6.1 et 7.3 et pour répondre aux questions.

[REDACTED] présente les activités de communications et de collecte de fonds.

6.1 Activités de communications et de collecte de fonds

Activités de financement 2024-2025

[REDACTED]

Retour sur le Cocktail faunique qui a eu lieu le 23 mai 2024, à la salle Fabrick 8 à Montréal, lequel était sous la présidence d'honneur de M^{me} Martine Levasseur,

directrice générale de la Caisse Desjardins de l'administration et des services publics ainsi que de l'allocution par visioconférence du ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, M. Benoit Charrette.

[REDACTED]

Pour terminer quelques mots au sujet de la programmation pour les 40 ans de la Fondation et sur les activités et les actions à venir.

[REDACTED] quitte la rencontre après la présentation du point 7.3.

7. Informations de gestion

7.1 Projets acceptés par le président-directeur général du 1^{er} mars 2024 au 5 juillet 2024

La liste des projets acceptés est déposée pour consultation.

[REDACTED]

7.2 Projets refusés par le président-directeur général du 1^{er} mars 2024 au 3 juillet 2024

La liste des projets acceptés est déposée pour consultation.

[REDACTED]

8. Divers

8.1 Tenue de la prochaine séance du conseil d'administration :

La prochaine rencontre se tiendra en novembre 2024, les disponibilités des membres seront demandées prochainement.

9. Huis clos

Le personnel de la Fondation est invité à quitter pour la période du huis clos

9. Huis clos

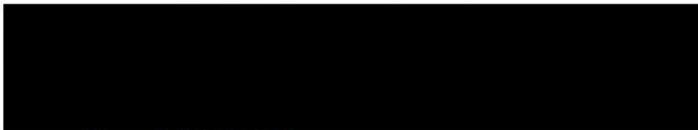
Le personnel de la Fondation est invité à quitter pour la période du huis clos

Après le huis clos le président du CA a demandé aux membres qui étaient présents lors du CA de se joindre de nouveau à la réunion. Les membres du CA ont tenu à féliciter et remercier personnellement les employés pour leur contribution très appréciée au sein de la Fondation.

10. Clôture de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16 h 03.

La secrétaire générale,



Nancy Cloutier/

Le 20 novembre 2024

Date



PROCÈS-VERBAL

Réunion spéciale du conseil d'administration tenue le 24 octobre 2024 à 12 h 15
par visioconférence Teams

LES PARRAINS FONDATEURS

Hydro-Québec
Mouvement des caisses
Desjardins du Québec
Rio Tinto Alcan

LES PARRAINS

Association minière du Québec
Astral média
Bonduelle Amériques
Boralex
Conseil de l'industrie
forestière du Québec
Dumas, Réjean
Eaux Naya inc. (Les)
Environnement et Changement
climatique Canada -
Service canadien de la faune
Fédération des caisses Desjardins
du Québec (Services de cartes
Desjardins)
Fondation familiale Trotter (La)
Groupe Zoom Média
Habitat faunique Canada
Initiative boréale canadienne
Kruger inc.
Marin, Charles-Eugène
Ministère de l'Énergie
et des Ressources naturelles
Ministère de l'Environnement
et de la Lutte contre les changements
climatiques
Ministère des Forêts, de la Faune
et des Parcs
Ministère des Transports du Québec
Ministère du Travail, de l'Emploi
et de la Solidarité sociale
Outfront média
Pouliot, Clotilde, Marie-Soleil,
Jean et Antoine
Produits forestiers Résolu
RBC Fondation
Rousseau Collections Timbres &
Monnaies à La Baie
Société Canadian Tire
Société canadienne
pour la conservation de la nature
Société des alcools du Québec
Société des établissements
de plein air du Québec
Syngenta Canada
Tembec
Ville de Québec

PRÉSENTS :

MM. Christian Bélanger, président
Samuel Bilodeau
Ghassan Brax
Harold Castonguay
Jean-Claude D'Amours
M^{me} Émilie Girard-Gros-Louis
M. Lucien Gravel
M^{me} Christine Mitton
M. Christian Sénéchal

ABSENTS :

M^{mes} Linda Beaudin
Marjolaine Castonguay
M. Jérôme Dupras
M^{me} Any Malo

SECRÉTAIRES DE LA RÉUNION :

M^{mes} Nancy Cloutier, directrice des affaires administratives
et secrétaire générale
Maryse Dion, technicienne juridique, secrétaire
générale adjointe

Les membres étant en nombre suffisant pour atteindre le quorum, la réunion est ouverte à 12 h 16. M. Christian Bélanger, président souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

1. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est approuvé tel que présenté.

2. Déclaration d'intérêts

██████████ invite les membres du CA à déclarer leur intérêt et à se retirer, s'il y a lieu, relativement aux sujets traités à l'ordre du jour.

██████████ informe les membres présents qu'il se retirera pour le point 5 « Recommandation du CA pour le renouvellement du mandat du PDG ».

alinéa de l'article 3.3. Donc une nouvelle résolution sera nécessaire afin qu'il puisse procéder au renouvellement du mandat du PDG.

Puisque l'évaluation du PDG tenait compte de son profil de compétences et d'expériences sans y faire mention expressément et que les démarches pour approuver celui-ci ont été réalisées et qu'il y a lieu de remplacer la résolution 2024-14 par la résolution suivante.

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE ET APPUYÉE, il est unanimement résolu que le conseil d'administration de la Fondation de la faune du Québec recommande au gouvernement de nommer à nouveau, monsieur Jean-Claude D'Amours, à titre de président-directeur général de la Fondation de la faune du Québec pour une période de cinq ans [**résolution 2024-18**].

6. Divers

6.1 Tenue de la prochaine séance du conseil d'administration :

La prochaine rencontre se tiendra le 20 novembre 2024 à 12 h 30.

10. Clôture de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12 h 37.

La secrétaire générale,



Nancy Cloutier

20 novembre 2024

Date



PROCÈS-VERBAL

Réunion du conseil d'administration tenue le 20 novembre 2024
à 12 h 30 par visioconférence Teams

LES PARRAINS FONDATEURS

Hydro-Québec
Mouvement des caisses
Desjardins du Québec
Rio Tinto Alcan

LES PARTENAIRES INSTITUTIONNELS

Ministère de l'Environnement
et de la Lutte contre les
changements climatiques,
de la Faune et des Parcs
Ministère des Ressources
naturelles et des Forêts
Ministère des Transports
et de la Mobilité durable
Société des établissements
de plein air du Québec
Société du Plan Nord

LES PARTENAIRES CORPORATIFS

Bateaux Princecraft
Boralex
Communauté métropolitaine
de Québec
Conseil de l'industrie
forestière du Québec
Fondation Hewitt
Habitat faunique Canada
Kruger inc.
Outfront média
RBC Fondation
Rousseau Collections Timbres
& Monnaies à La Baie
d'Hudson
Société Canadian Tire
Société canadienne pour la
conservation de la nature
Ville de Montréal
Ville de Québec

PRÉSENTS :

M. Christian Bélanger, président
M^{me} Linda Beaudin
MM. Samuel Bilodeau
Ghassan Brax
Harold Castonguay
MM. Jean-Claude D'Amours
Jérôme Dupras
M^{me} Émilie Girard-Gros-Louis
M. Lucien Gravel
M^{mes} Anny Malo
Christine Mitton
M. Christian Sénéchal

ABSENTE :

M^{me} Marjolaine Castonguay

INVITÉS :

M^{me} Mylène Bergeron, directrice des communications et
de la collecte de fonds
MM. Maxime Brien, directeur des programmes
Victor Rémy, contrôleur financier

SECRÉTAIRES DE LA RÉUNION :

M^{mes} Nancy Cloutier, directrice des affaires administratives
et secrétaire générale
Maryse Dion, technicienne juridique, secrétaire
générale adjointe

Les membres étant en nombre suffisant pour atteindre le quorum, la réunion est ouverte à 12 h 32. M. Christian Bélanger, président, souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

1. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté avec les modifications suivantes : ajouts du point [REDACTED] et du point 8.2 projet de loi 81, et retrait du point [REDACTED]

2. Déclaration d'intérêts

██████████ invite les membres du CA à déclarer leurs intérêts et à se retirer, s'il y a lieu, relativement aux sujets traités à l'ordre du jour.

Il leur rappelle également qu'il appartient à chacun d'eux de procéder à la mise à jour de leur profil auprès du Secrétariat des emplois supérieurs via la plateforme disponible à cet effet.

██████████ indique qu'elle est en conflit d'intérêts avec le point 5.1 et qu'elle se retirera des discussions lorsque ce point sera abordé.

3. Approbation des procès-verbaux, présentation des comptes rendus et suivi des décisions

3.1 Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 17 juillet 2024

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE ET APPUYÉE, il est résolu d'approuver le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 17 juillet 2024.

3.2 Procès-verbal de l'assemblée spéciale du 24 octobre 2024

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE ET APPUYÉE, il est résolu d'approuver le procès-verbal de l'assemblée spéciale du 24 octobre 2024.

3.3 Compte rendu du comité des ressources humaines du 5 novembre 2024

██████████ présente brièvement le compte rendu de la réunion du comité des RH du 5 novembre dernier et dont les sujets abordés seront présentés plus en détail aux points 4.1, 7.3, 7.4.

3.4 Compte rendu du comité d'audit du 15 novembre 2024

██████████ présente brièvement le compte rendu de la réunion du comité d'audit du 15 novembre dernier en raison de l'arrivée tardive de ██████████ et dont les éléments seront présentés plus en détail à la section 4.

3.5 Suivi des décisions et des dossiers

██████████ fait la lecture du suivi des décisions qui ont fait l'objet de discussions lors de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration du 17 juillet 2024 et de l'assemblée spéciale du 24 octobre 2024.

[REDACTED] prend la parole afin d'indiquer aux membres que M. Jean-Claude D'Amours a été nommé de nouveau à titre de membre du conseil d'administration et de président-directeur général de la Fondation.

4. Administration

4.1 Adoption du Règlement sur le plan d'effectifs tel que recommandé par le comité RH

Présentation [REDACTED] des modifications qui ont été apportées au plan d'effectifs ainsi que des modifications à venir qui prendront effet au moment de l'adoption de la nouvelle convention collective des fonctionnaires du gouvernement du Québec.

Les modifications au plan d'effectifs ont été présentées et approuvées par le Conseil du trésor.

[REDACTED]

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE ET APPUYÉE, il est unanimement résolu que le Règlement sur le plan d'effectifs révisé par le comité des ressources humaines et présenté au conseil d'administration de la Fondation de la faune du Québec soit approuvé tel que déposé [résolution 2024-19].

4.2 Augmentation de la superficie des locaux et renouvellement du bail

[REDACTED] des modalités entourant le renouvellement du bail le 1^{er} décembre 2025 ainsi que de la nécessité d'augmenter la superficie occupée à partir du 1^{er} décembre 2024. Cependant, le coût de location sera diminué à la base ce qui n'entraînera aucune augmentation au final pour la Fondation.

[REDACTED]

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE ET APPUYÉE, il est unanimement résolu que le président-directeur général soit autorisé à conclure un bail d'occupation d'un espace additionnel de 882 pieds carrés pour la période du 1^{er} janvier 2025 au 30 novembre 2025.

Que le président-directeur général soit autorisé à conclure un bail d'occupation de locaux d'une superficie nette de 5 823 pieds carrés et d'un espace additionnel de 882 pieds carrés d'une durée maximale de dix ans, aux conditions présentées, afin de

conserver le siège de la Fondation de la faune du Québec au 1175, avenue Lavigerie, bureau 420, Québec, lequel prendra effet le 1^{er} décembre 2025 [**résolution 2024-20**].

4.3 Résultats et suivi budgétaire au 30 septembre 2024

[REDACTED] présente brièvement les points 4.3 à 4.5 inclusivement et répond aux questions, dont les documents ont été préalablement transmis.

Présentation des résultats du fonds général ainsi que des prévisions budgétaires au 31 mars 2025. Si la tendance se maintient un surplus d'environ 68 k\$ est prévu au 31 mars 2025. Le conseil demande que le réel au 31 mars de l'année précédente soit ajouté au tableau.

4.4 Faits saillants au 30 septembre 2024

Présentation des faits saillants du fonds général en lien avec les résultats au 30 septembre 2024 et prévisions au 31 mars 2025.

4.5 Suivi des placements au 30 septembre 2024

Le rapport sur les placements ainsi que leurs répartitions est présenté, le total de ceux-ci au 30 septembre 2024 est de 28,3 M\$.

5. Programmes et partenariats financiers

[REDACTED] se joint à la rencontre et présente le contenu et les recommandations des points 5.1 et 5.2.

5.1 Développement d'un programme éducatif – Nature-Études

[REDACTED] se retire de la discussion pour ce point.

[REDACTED] présente sommairement la demande d'aide financière ci-dessus indiquée et répond aux questions formulées.

Dix écoles participeront aux projets en trois ans, le financement vise les salaires, la formation et l'équipement.

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE ET APPUYÉE, il est unanimement résolu que la Fondation de la faune du Québec accepte de contribuer au financement de ce projet pour un montant de 125 000 \$, lequel montant sera réparti tel que suggéré [**résolution 2024-21**].

[REDACTED] réintègre la rencontre.

5.2 Fonds de pêche

Présentation sommaire de financement ci-dessus indiqué et réponses aux questions formulées.

Information indiquant qu'un webinaire sur la nouvelle mouture du programme pêche en herbe a été présenté à 120 personnes la semaine dernière. Un lien sera transmis aux membres du CA.

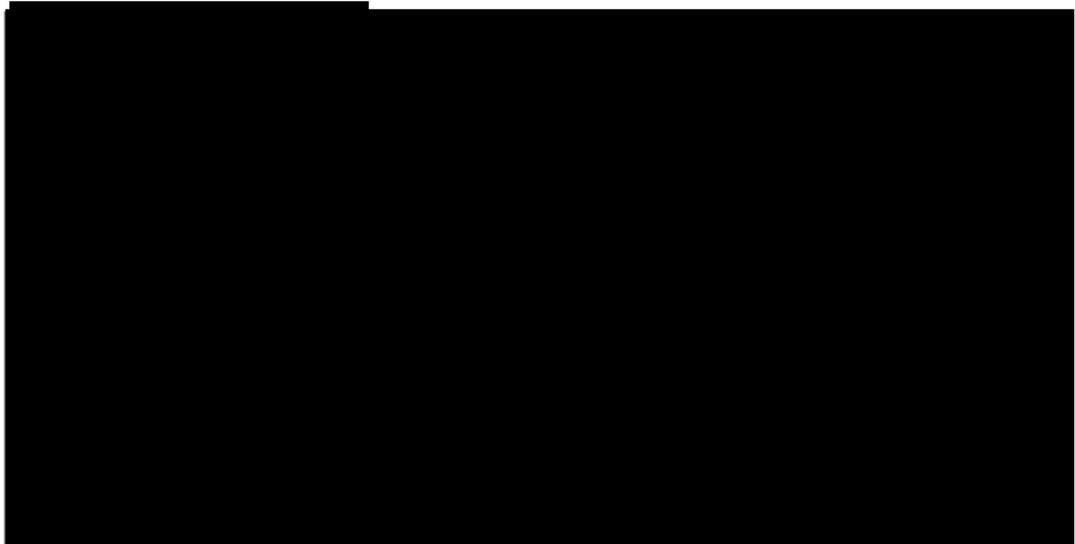
SUR PROPOSITION DUMENT FAITE ET APPUYÉE, il est unanimement résolu que la Fondation de la faune du Québec soit autorisée à prendre en charge l'entièreté du Fonds de pêche, lequel inclut les volets Pêche en herbe et l'ensemencement des lacs et des cours d'eau;

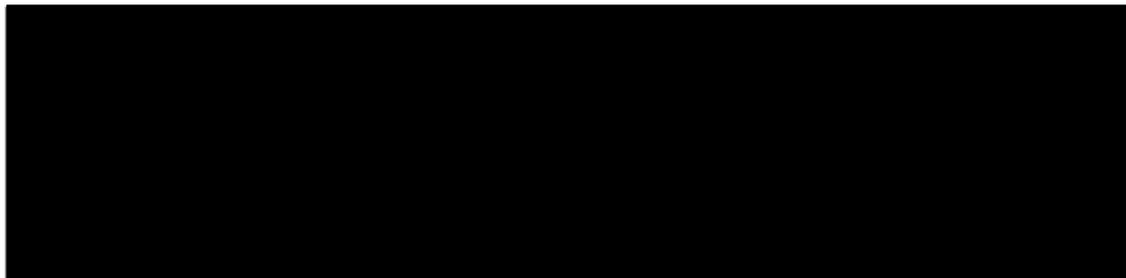
Que le président-directeur général soit autorisé à signer tout document permettant de mettre en œuvre la gestion de l'entièreté du Fonds de pêche et de recevoir les contributions financières à cet effet;

Que la Fondation accepte toute contribution additionnelle destinée au financement et que le président-directeur général soit autorisé à signer les ententes;

Que le président-directeur général soit autorisé, conformément aux modalités prévues et des sommes reçues, et nonobstant les dispositions du Règlement de régie interne relatives aux contrats, à accepter les demandes d'aides financières soumises [résolution 2024-22].

[REDACTED] quittent la rencontre après la présentation et l'approbation du point 5.2.



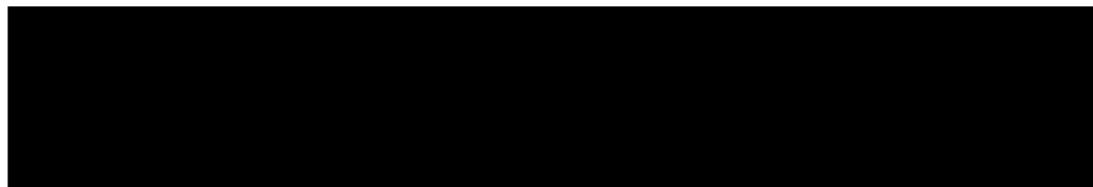


6. Communications et collecte de fonds

 se joint à la rencontre afin de présenter le contenu des points 6.1 à 6.3 ainsi que le point 7.4, soit le tableau de bord du PADD et pour répondre aux questions.

6.1 Activités de communications et de collecte de fonds

Activités de financement 2024-2025 :

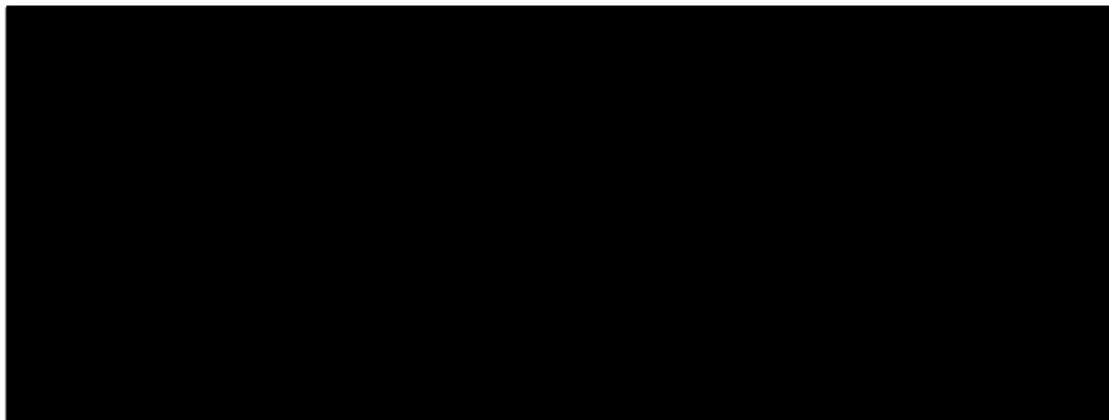


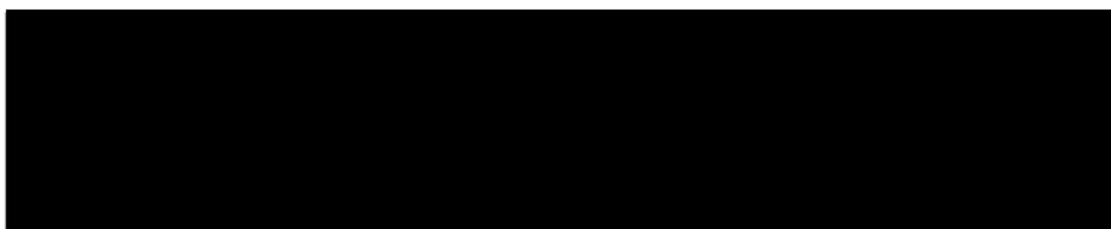
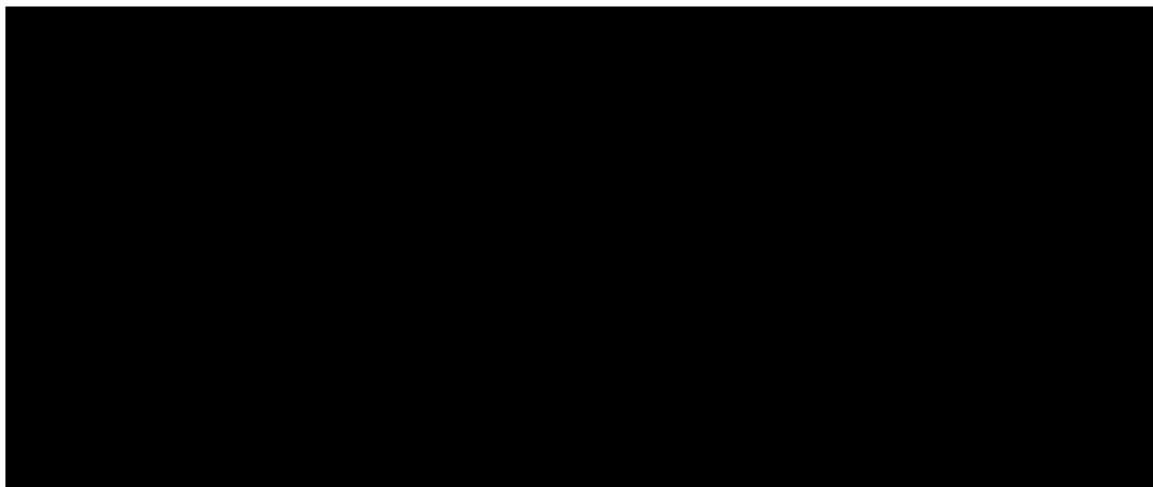
Encan 2025

L'encan de la Fondation 2025 pour sa 19^e édition se tiendra du 10 au 27 février 2025.

Cocktail faunique 2025

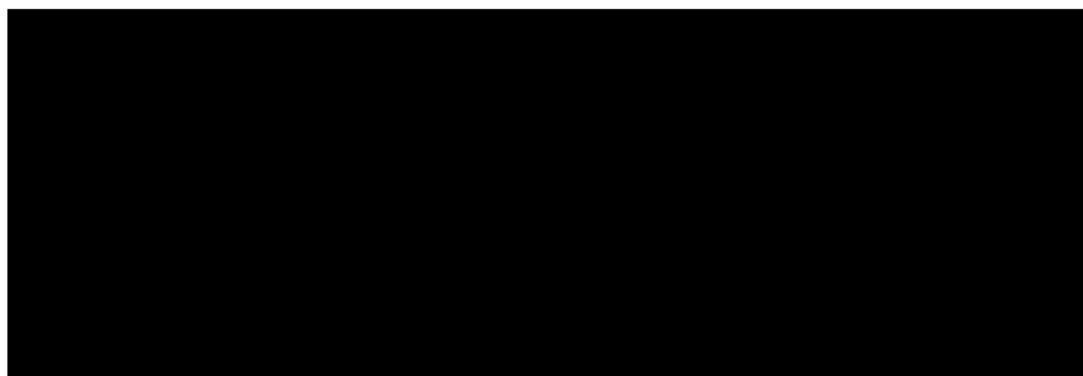
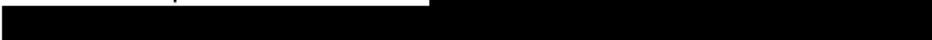
La soirée-bénéfice aura lieu le 22 mai 2025, à la salle Fabrick 8 à Montréal.





6.3 Contrat Orinha média

fait la présentation du projet de contrat avec Orinha média et répond aux différentes questions formulées.



SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE ET APPUYÉE, il est unanimement résolu que la Fondation de la faune du Québec accepte de conclure un contrat de service pour un montant total de base de 81 900 \$ plus les frais additionnels préétablis avec Orinha Média pour la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2027;

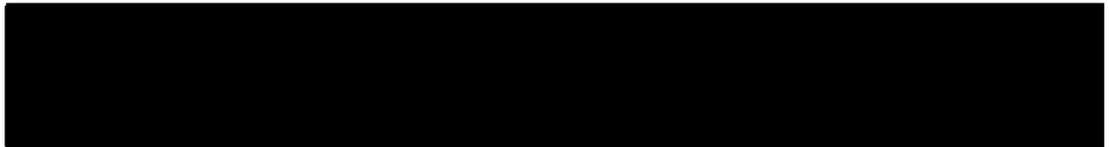
Que le président-directeur général de la Fondation de la faune du Québec soit autorisé, conformément aux dispositions du Règlement de régie interne relatives aux contrats, à signer le contrat avec Orinha Média [**résolution 2024-24**].

[REDACTED] présente ensuite le point 7.4 soit le tableau de bord du Plan d'aménagement et de développement durables et quitte ensuite la rencontre.

7. Informations de gestion

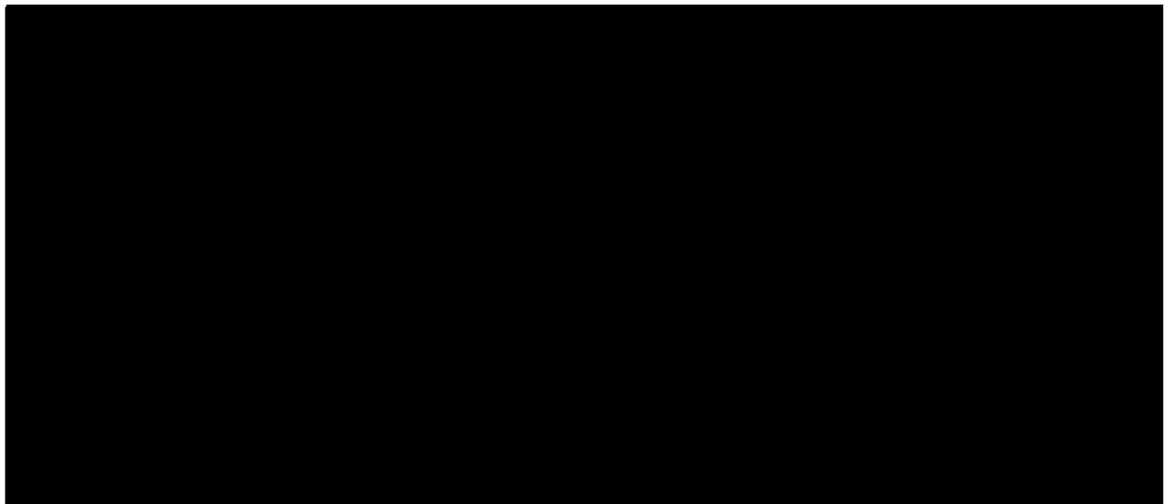
7.1 Projets acceptés par le président-directeur général du 6 juillet 2024 au 31 octobre 2024

La liste des projets acceptés est déposée pour consultation.



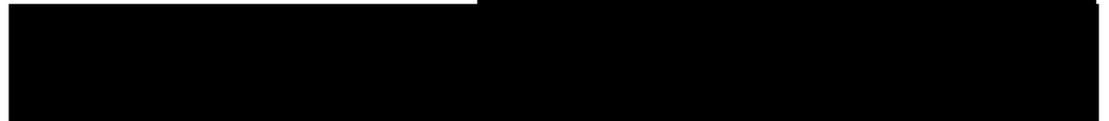
7.2 Projets refusés par le président-directeur général du 6 juillet 2024 au 31 octobre 2024

La liste des projets acceptés est déposée pour consultation.



7.4 Tableau de bord RH / Tableau de bord du Plan d'aménagement et de développement durables/ Tableau de bord du plan stratégique

Présentation des tableaux de bord qui ont été discutés au comité des ressources humaines le 5 novembre dernier. [REDACTED]





8. Divers

8.1 Tenue de la prochaine séance du conseil d'administration :

La prochaine rencontre se tiendra en mars 2025, les disponibilités des membres seront demandées prochainement. Il est suggéré par les membres de fixer les dates des séances du conseil d'administration et celles des comités pour l'année 2025.

8.2 Présentation du projet de loi 81 :

 explique que la Fondation a reçu ce matin le projet de loi 81 en lien avec les réflexions menées en 2023 concernant l'élargissement du mandat de la Fondation afin d'inclure l'ensemble de la biodiversité.

Avant le huis clos seulement,  est invité à rester pour la première partie. Les autres membres du personnel de la Fondation sont invités à quitter.

9. Huis clos

 est invité à quitter pour la période du huis clos.

10. Clôture de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16 h 30.

La secrétaire générale,



Nancy Cloutier

18 mars 2025

Date